

## Abonnements par la poste :

| Édition quotidienne  |        |
|----------------------|--------|
| CANADA ET ETATS-UNIS | \$5 00 |
| UNION POSTALE        | 8 00   |
| Édition hebdomadaire |        |
| CANADA               | \$2 00 |
| ETATS-UNIS           | 2 50   |
| UNION POSTALE        | 3 00   |

Directeur : HENRI BOURASSA

# LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE : Main 7460

SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS !

## FIN DE CAMPAGNE

La lutte autour du commerce des bières et des vins légers tire à sa fin. L'électeur dira dans quelques heures ce qu'il veut.

Les deux camps ont commis des exagérations pendant la campagne qui se clôt. Les manifestes des prohibitionnistes absolus comme les réclames des brasseries et de leur comité ont tantôt fait sourire et tantôt froissé une masse d'honnêtes gens, surtout ceux qui, n'ayant pas d'intérêts pécuniaires en jeu, s'inquiètent peu de la fermeture des brasseries et, d'autre part, respectueux de la liberté du citoyen, estiment que ce n'est pas à l'Etat de lui interdire tout breuvage ou il peut y avoir de l'alcool. A tel point qu'aujourd'hui, bon nombre de gens sont indécis et, quel que soit leur avis, ne savent pas encore s'ils iront aux urnes jeudi matin.

Un point est très clair. Le gouvernement a décidé, dans la loi Mitchell votée par les Chambres, d'abolir la vente patente d'alcools forts, sauf pour fins médicales et industrielles. Il ne s'agit donc plus de savoir s'il y aura ou non des débits de boissons fortes. La loi statue qu'ils disparaissent. Il n'est pas non plus question d'approuver ou de désapprouver l'octroi de quelques patentes d'importateurs et de vendeurs d'alcools pour fins médicales et industrielles. La loi y pourvoit sans appel.

Tout ce sur quoi l'électeur va se prononcer jeudi c'est sur la vente des bières et des vins légers, dont la loi fixe d'avance la proportion d'alcool. "Etes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise?" porte le bulletin. Faites votre croix vis-à-vis du oui ou du non inscrits sur le bulletin, et c'est tout. Il n'y a pas d'équivoque possible.

Le Québec est-il tenant d'un régime sous lequel il ne pourra plus avoir une fiote de vin ou une bouteille de bière à faible titre d'alcool? Dans ce cas, il fera sa croix vis-à-vis du non. Estime-t-il par ailleurs qu'il a dans la consommation de breuvages assez peu alcoolisés une chose qui s'appelle la tempérance, vertu essentiellement chrétienne et française, qu'il est capable de la pratiquer, qu'il est assez civilisé pour réprimer ses instincts, que ses citoyens ont assez de volonté pour pratiquer la sobriété, même quand ils seront libres de prendre quelques verres de vin ou de bière, de temps à autre? Alors il devra voter oui.

D'aucuns, pour nous inviter à suivre la politique de prohibition totale des provinces en majorité anglaises, ont dit: Il ne faut pas que le Québec s'isole, se singularise. Tout le reste du pays a la prohibition. Pourquoi pas le Québec? Imitons les autres.

L'argument est spécieux, dangereux. De la meilleure foi du monde, des prohibitionnistes convaincus s'en servent aujourd'hui. Ont-ils pensé que, demain, les tenants du suffrage féminin, des écoles nationales, du divorce facilité, de l'unité de langue au Canada pourraient s'en servir contre notre province, ses institutions, son caractère distinctif? N'a-t-on pas voulu employer cet argument hier, pour nous convaincre que nous devions accepter la politique conscriptionniste d'une minorité tyrannique et tapageusement loyaliste?

Ecartons un pareil argument. Si le Québec devait, si le Québec doit en tout, partout et toujours, ressembler aux autres provinces, à quoi bon alors la confédération telle qu'elle existe? Pourquoi l'autonomie provinciale? Mais précisément parce que les fondateurs de la confédération ont voulu que chaque province garde ses lois, ses mœurs, ses coutumes bien à soi. Et c'est parce que le Québec veut continuer d'être ce qu'il a été, une province française et donc logique, qu'il repoussera ceux qui, sans soupçonner peut-être quelle fausse orientation ils tentent de lui donner, lui disent: "Ne te singularise pas, fais comme des autres!"

"Comme les autres"? L'expérience et les faits sont là pour établir que "les autres", par leurs mesures de prohibition absolue, n'ont rien gagné de plus que ce qu'auraient pu leur donner l'abolition complète des débits d'alcool fort, la proscription de la traite, la réglementation sévère de la vente des alcools pour fins médicales et commerciales. N'est-ce pas le procureur-général de l'Alberta qui, au dire du *Herald* de Calgary (cité par un correspondant de la *Gazette* du 4 avril), reconnaît que les trois-cinquièmes de la population mâle de cette province viole la loi de prohibition?

Il y a mieux ou pis, — l'exemple de l'Ontario. Le *Globe* du 4 avril (article intitulé *Liquor Prescriptions*) cite une déposition de M. J. D. Flavelle, commissaire des patentes pour l'Ontario, d'après lequel, depuis l'établissement de la prohibition dans cette province, les médecins y ont signé un demi-million d'ordonnances pour alcool, et regrette la facilité avec laquelle ces médecins accordent leur signature. Le *Star* de Toronto, le même jour, publie des chiffres effrayants, officiellement fournis par le même commissaire et qui révèlent que, depuis l'abolition théorique du commerce d'alcool dans cette même province: 10, les médecins ont signé des ordonnances autorisant la vente d'un demi-million de pintes d'alcool pur; 20, cela ne comprend pas les alcools vendus par les pharmaciens, les distillateurs et autres marchands, pour fins industrielles, non plus que le vin vendu pour fins de culte; 30, cela ne comprend pas non plus l'alcool que les médecins se sont réservé pour leur consommation domestique. Ajoutons à cela les commandes considérables données aux marchands du Québec par les Ontariens avant mai 1918, la contrebande suivie qui se fait depuis mai 1918 entre le Québec et l'Ontario, la distillation illicite de milliers de gallons d'alcool en territoire ontarien, — tout cela ne comprend que des alcools forts, — et nous aurons là fait de pouvoir démontrer que, depuis l'établissement de la prohibition absolue en Ontario, il s'y est acheté malgré tout, au bas mot, un gallon d'alcool pur par individu. Cela est-il de la tempérance, ou de l'hypocrisie puritaine?

Le Québec voudra-t-il d'un pareil régime — comme "les autres"? Certes, la loi Mitchell prête à la critique. Il s'y glissera des abus. Peut-être, dès l'an prochain, faudra-t-il la remanier pour fermer les estaminets où il se vendra des bières et des vins permis. Le législateur et la saine opinion publique y verront. Mais, entretemps, l'éducation du peuple aura progressé. Il aura appris à se passer des alcools forts, en usant, s'il en veut, des breuvages légèrement alcoolisés. La réforme sera alors d'autant plus facile à amener dans la loi et les mœurs, que nous n'aurons pas assujéti notre population à un régime arbitraire, injuste, vexatoire, d'autant que la tempérance et la sobriété font, depuis quelques années, par suite de l'enseignement antialcoolique et de l'infériorité économique constatée des ivrognes et des alcoolisés, des progrès marqués.

Le devoir de tous les électeurs québécois est donc d'aller aux urnes, jeudi, de voter selon leur conviction et, — s'ils estiment la cause de la tempérance meilleure que celle de la prohibition totale, — de voter pour la vente des bières, cidres et vins légers.

Georges PELLETIER.

N. B. — Nos lecteurs, soucieux d'éclairer davantage leur opinion avant d'aller voter, trouveront profit à relire l'entrevue de M. l'abbé Desrosiers parue dans le *Devoir* d'hier (7 avril) en cinquième page. M. l'abbé Desrosiers y signale incidemment un aspect oublié de la loi, que nous nous permettons de rappeler.

Le paragraphe 6 de la clause 26 de cette loi est rédigé de telle sorte que, si la majorité des électeurs québécois répond NON, quant à la vente des bières, cidres et vins légers, la loi Mitchell s'appliquera automatiquement à toutes les localités et FERA DISPARAITRE LES REGLEMENTS DE PROHIBITION LOCALE VOTES PAR PLUS DE 1,100 MUNICIPALITES QUEBÉCOISES.

Le danger, c'est que, plus tard, si la législature se dégage, — comme cela lui arrive parfois, — et rétablit la vente des liqueurs spiritueuses, les partisans de l'interdiction absolue de la vente des liqueurs fortes dans ces 1,100 localités se trouveront obligés de recommencer toute leur campagne, s'ils veulent avoir de nouveau la prohibition locale. Le plus sûr, dans le cas présent, pour eux, ce serait donc de voter pour la bière et les vins légers. Si la majorité dit oui dans la province, ces 1,100 municipalités garderont l'option locale; elles la perdront si la majorité dit non. Le point est important.

## LES AFFICHES

L'AVIS DE "CONSERVATION". — UNE SOURCE DE REVENUS.

Pendant la guerre on a permis l'érection de palissades que les divers services de guerre ont recouvertes, à tour de rôle, d'affiches aussi criardes les unes que les autres. Ces écrans mis devant nos rares monuments et les maigres bouquets d'arbres de nos squares ont produit une certaine émotion. Il s'est élevé des protestations qui sont tombées, si les affiches sont restées debout. Les protestataires qui trouvaient horribles ces panneaux bariolés parce qu'ils cachaient quelques ormes ou quelques bonshommes métalliques, n'ont pas paru s'apercevoir que par la ville des palissades innombrables masquent une vieille maison intéressante, qui un coin de nature, qui un coin du ciel et Dieu sait si on en voit peu dans les quartiers du centre, au milieu des immeubles de dix étages.

Bien mieux, la nuit même est hantée des affiches électriques qui surplombent les toits et dont on voit le jour le squelette gris et sale. Les affiches ne sont pas permises dans les squares mais elles le sont partout ailleurs; elles ne sont pas soumises au moindre contrôle.

Au moment où nos administrateurs sont embarrassés avec la taxe des célibataires, il serait peut-être opportun de songer à remplacer cet impôt vexatoire par le contrôle des affiches.

Nous avons maintes fois émis cette idée que nous sommes heureux de voir énoncée dans une revue publiée par le gouvernement fédéral *Conservation*.

Conservation s'émot du nombre croissant des affiches qui déparent les rues des villes canadiennes. Leur quantité même indique clairement qu'elles constituent un mode de réclamation facile et profitable.

Cette réclamation n'est pourtant profitable que pour ceux qui en bénéficient directement. Plus une localité est fréquentée, plus nombreux aussi sont les panneaux réclame qu'on y voit. Des lots vacants situés dans les rues d'affaires sont rapidement transformés en lieu d'affichage. Le propriétaire du terrain reçoit ordinairement une faible rétribution pour l'emploi du front de son lotin de terre, mais on ne contribue presque rien aux taxes municipales. Dans une ville de l'est on en est arrivé à un état pour l'imposition de ces réclames. Le terrain est considéré comme un lot vacant, sauf environ douze pieds de front occupés par la construction et ses états. Cette partie est imposée comme terrain construit et on taxe la valeur de la palissade comme construction pour les taxes générales et pour la taxe d'affaires.

La valeur du point de vue publicitaire de ces localités fréquentées est en raison directe du nombre des passants. Dans les quartiers d'affaires, les locataires paient un loyer élevé des magasins dont les montres peuvent être utilisées pour les fins de réclame.

Cette réunion d'étalage attire les clients et c'est pour cela qu'on appelle quartier d'affaires le quartier où les magasins achalandés sont groupés. Ce quartier d'affaires devient en conséquence la région des impôts les plus lourds. Il est par conséquent injuste que l'on fasse une si grande différence, pour les fins de la répartition des taxes, entre les montres d'étalage et les panneaux réclames.

Nous avons traduit assez librement jusqu'à la première partie du bref article de la revue précitée. Cette analogie entre la devanture du magasin, employée comme réclame et l'affiche-annonce nous paraît assez juste et, en même temps, assez adroitement exposée.

Conservation donne ensuite les motifs d'un autre ordre et auquel on ne songe pas assez souvent, qui militent en faveur du contrôle de ces palissades inesthétiques. Reprenons notre traduction libre :

Ces palissades servent aussi à dérober à la vue des quantités de débris et de rebuts, car on trouve cela plus commode et moins cher que d'en faire l'enlèvement. Le danger s'embusque dans ces endroits, non pas seulement le danger de la combustion qui peut être causé par une allumette enflammée ou un bout de cigare ou de cigarette jeté négligemment au milieu de ces vidanges, mais aussi parce qu'on les utilise souvent comme châteaux de nécessité.

Nos villes sont disposées à encourager l'érection de beaux édifices, mais les règlements municipaux ne les protègent pas contre le voisinage hideux de palissades à réclame. On a vu dans une certaine ville un bel immeuble à huit étages, avec tout à côté un panneau-réclame double en hauteur. Sans ce panneau-réclame, on aurait pu ménager une prise de jour entre cet édifice et ses voisins, ce qui eût sensiblement ajouté à son apparence.

L'auteur anonyme de cet article conclut à la disparition totale des panneaux-réclames. Le trésor municipal n'en serait guère appauvri, dit-il, et l'apparence de la ville serait sensiblement embellie. Il cite comme exemple, Westmount, notre voisine, qui a aussi une commission d'architectes chargée d'approuver les plans de construction.

A Montréal, le trésor ne serait sûrement pas appauvri, puisque la taxe sur des affiches a été refusée à l'administration par la législature. Nous ne serons pas si radical que l'auteur de l'article de *Conservation*. Les affiches peuvent subsister, mais leur contrôle et par conséquent leur imposition est nécessaire. Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'elles restent dans certains quartiers crasseux de la ville où il y aurait beaucoup

d'autres choses à faire disparaître, mais par contre, il ne devrait pas être permis pour quelque motif que ce soit qu'elles continuent d'obstruer la vue de nos squares et d'y empêcher la libre circulation d'un air si rare l'été dans l'enfer de la ville; on ne devrait pas tolérer non plus qu'elles masquent la vue de la montagne comme c'est le cas pour certaines de l'avenue du Parc. On devrait impitoyablement descendre celle de la rue Craig qui laisse passer dans l'enjambement de lettres gigantesques les carreaux incrustés des fenêtres d'une maison. Et enfin on les devrait, encore un coup, taxer. Leur seule valeur, c'est la municipalité qui la leur donne puisque c'est elle qui fournit les passants qui lisent l'annonce et, quelquefois, la croient.

Louis DUPIRE.

## BLOC-NOTES

Est-ce un prélude?

Les dépêches nous annoncent ce matin que l'ambassadeur d'Angleterre à Washington, lord Reading, nie que Lloyd George ait suggéré la reconnaissance par les Alliés du gouvernement Lénine-Trotsky, mais, en même temps, on nous apprend que le général Smuts, l'un des hauts personnages de l'Empire britannique, est à négocier avec le nouveau gouvernement bolcheviste de Hongrie. On publie même le texte des propositions échangées.

Il y a longtemps que certains correspondants prétendent que, constatant la persistance du gouvernement Lénine, on cherche, dans la coulisse, à voir s'il n'y aurait pas moyen de traiter avec lui. Les négociations engagées avec les camarades hongrois de Lénine sont-elles un prélude?

La lettre de M. Ames

Le *Devoir* a publié hier la lettre que M. Ames, au nom de la Commission nationale des Économies de guerre, vient, annonce-t-on, d'adresser à tous les gérants de banque.

C'est une pièce intéressante parce qu'elle souligne une fois de plus le dédain pratique du français qu'affichent certains de nos corps publics et l'insuffisance du régime actuel, sous la pression de l'opinion publique, on s'est finalement résigné.

"A la demande générale de nos compatriotes de langue française, dit M. Ames, le timbre d'épargne de guerre est maintenant imprimé en français comme en anglais". Ainsi, de l'aveu du président de la commission, il a fallu une "demande générale" de la population française pour obtenir qu'après des mois, sa langue fut traitée comme celle de la majorité. C'est un joli document sur l'état d'esprit de ceux qui sont responsables de cela.

Mais il y a plus : la lettre de M. Ames nous montre à quoi l'on arrive pour n'avoir pas voulu accepter la solution si simple du timbre bilingue. On annonce que ceux qui, possédant des timbres anglais, voudront les échanger pour des français pourront se présenter au guichet des banques et réclamer l'échange; démarche que n'aurait naturellement pas à faire ceux qui, d'abord reçu des timbres anglais, les ont échangés contre des timbres français. On annonce que ceux qui, possédant des timbres anglais, voudront les échanger pour des français pourront se présenter au guichet des banques et réclamer l'échange; démarche que n'aurait naturellement pas à faire ceux qui, d'abord reçu des timbres anglais, les ont échangés contre des timbres français.

Nous avons traduit assez librement jusqu'à la première partie du bref article de la revue précitée. Cette analogie entre la devanture du magasin, employée comme réclame et l'affiche-annonce nous paraît assez juste et, en même temps, assez adroitement exposée.

On ne veut pas

Mais il paraît bien qu'en certains milieux, on ne veut pas de cette reconnaissance. On a cédé à demi sur la question des timbres d'épargne, parce que la résistance risquait de compromettre le succès financier de la campagne, mais on s'acharne à faire exclusivement anglais timbres-poste et monnaies fédérales. Volonté consciente chez quelques-uns, chez les autres, simple habitude d'étendre sans cérémonie les pieds sur la banquette du voisin, mais le résultat est le même: la place du voisin est prise et les nouveaux venus doivent croire qu'il n'a pas le droit de s'asseoir là, qu'il est un intrus dans le pays.

Les protestations

A moins que le voisin ne proteste assez fort pour avertir tout le monde que si on lui a pris sa place, la chose est anormale et qu'il n'y consent pas!

Il faut protester toutes les fois que l'occasion se présente, protester sans se lasser.

On compte surtout sur la lassitude pour nous faire lâcher prise. C'est donc contre la lassitude qu'il faut surtout se garder.

Conséquences

Et qu'on n'aille pas prétendre que cela n'a point d'importance. Ces milliers de petits carrés de papier qui, depuis des années, ont circulé à travers le Canada et le monde ont proclamé qu'en fait ce pays est anglais; s'ils avaient porté des inscriptions bilingues, ils auraient affirmé que le Canada est un pays où le français et l'anglais ont des droits également reconnus.

Et nous ne serions probablement pas exposés à recevoir, comme cela nous est arrivé la semaine dernière encore, des lettres de France, adressées à des Canadiens français et écrites en anglais.

## CHRONIQUE D'OTTAWA

# L'AFFAIRE DU NOVICIAT DE GUELPH

M. MEIGHEN DEFEND M. DOHERTY — UNE ENQUETE PAR COMMISSION ROYALE

PAR ERNEST BILODEAU.

Ottawa, 7 avril.

Toute la journée s'est passée à débattre l'histoire du noviciat de Guelph par un détachement militaire, à dix heures du soir presque, au mois de juin dernier. Sir Sam Hughes a présenté une résolution demandant une enquête approfondie sur toutes les circonstances qui ont entouré ce glorieux fait d'armes, et la Chambre a répondu en tous sens jusqu'à la fin de la soirée. On pense bien que M. Hocken n'a pas laissé passer cette belle occasion et que M. Edwards n'était pas loin par derrière. Il leur a été répondu à mesure, le premier par M. Gladu, qui a fait une belle défense de l'ordre des Jésuites en général, et le second par M. Turgeon, de Gloucester, qui a pris en quelques mots bien sentis la défense de S. E. le cardinal Bégin, accusé faussement par le député de Frontenac d'avoir écrit à son clergé une lettre circulaire hostile à la conscription, alors que les paroles citées n'ont trait qu'à l'exemption statutaire du clergé. On se souvient qu'au moment de la préparation de la loi du service obligatoire et de sa discussion en Chambre, il y eut quelque inquiétude au sujet de l'exemption des ecclésiastiques, et que l'autorité religieuse exprima quelque crainte de mauvaise interprétation éventuelle par les tribunaux laïques. C'est une expression de ce sentiment bien naturel que le docteur Edwards a voulu présenter comme un témoignage de déloyauté et d'opposition à la loi du pays. On a pu craindre un moment que la gauche ne fût prise au dépourvu par l'imprévu et la mauvaise foi de l'attaque; M. Turgeon était tout qualifié pour rétablir les choses, et il l'a fait avec tout l'aplomb et la dignité d'attitude et de langage qu'on pouvait souhaiter en une occasion de cette délicatesse. Ajoutons que sir Sam s'est rendu à l'invitation de M. Meighen, qui a promis une enquête par une commission royale judiciaire, et qu'il a fait retirer sa résolution à la fin de la soirée.

Les remarques de l'ancien ministre de la Milice se résument à la prétention qu'il y a eu favoritisme en faveur des jeunes gens pensionnaires à la Bedford Farm, ainsi que les loges tiennent à désigner le noviciat de Jésuites dans les limites de la ville de Guelph, et que, sir Sam, ne peut pas approuver qu'il y ait un Etat dans l'Etat et des privilèges spéciaux pour une classe quelconque de citoyens. Ceci posé, il appuie ses prétentions sur une déclaration en bonne et due forme, signée par un pasteur protestant du nom de Palmer, qui prend la responsabilité des allégations qui flottent dans la presse protestante depuis l'été dernier, ou, en d'autres termes, "se porte partie civile", comme on dit en France.

L'EXPOSÉ DE M. MEIGHEN

M. Meighen devait apprendre à la Chambre, un peu plus tard, pour quel le révérend Palmer a été amené à donner cette forme concrète

Habits de papier

On a beaucoup parlé, pendant la guerre, des habits de papier que la nécessité avait imposés aux Allemands. Il paraît qu'on s'en est si bien trouvé que l'on cherche maintenant à faire entrer l'habit de papier dans l'usage courant. M. Charles Maurras écrit en effet dans l'*Action française* de Paris, numéro du 7 mars, à propos de la réorganisation économique allemande: "Le papier a été tissé en fils en somme assez solides, et l'usage en a été si satisfaisant que l'on compte le prolonger, de grosses usines se montent, notamment aux environs de Grefeld, pour exploiter l'invention nouvelle et exporter le nouveau produit..."

Voilà qui ne tendra à atténuer ni le coût de revient des livres, ni celui des journaux.

O. H.

A L'UNIVERSITÉ LAVEL

COURS DE M. GUY VANIER.

Mercredi soir, le 9 avril, aura lieu la prochaine leçon du Cours de Droit et d'Economie commerciale. M. Guy Vanier traitera le sujet suivant: Les obligations. Leurs sources. La convention et le contrat. Les éléments du contrat. Les causes de nullité des contrats. L'interprétation des contrats. Les quasi-contrats. L'objet et l'effet des obligations. L'obligation conditionnelle, à terme, alternative, solidaire, indivisible. La clause pénale. Comment s'éteignent les obligations.

Le Cours de Droit et d'Economie commerciale se donne à 8 heures, dans la salle 24 de la Faculté de médecine, à l'Université Laval.

aux accusations, encore vagues, qui avaient été portées à la connaissance du gouvernement. Pour la clarté du récit, nous rapporterons immédiatement les principales déclarations de M. Meighen, bien qu'il n'ait pris la parole qu'à la suite de M. Newburn, ministre de la Milice. M. Meighen remplace M. Doherty à la Justice, et c'est en cette qualité qu'il est intervenu dans le débat. Il a déclaré que cette question a été souvent portée à l'attention du gouvernement, soit par des députés, dont on devine les noms, soit par des délégations composées à la fois de députés et de citoyens. Les uns et les autres n'étaient cependant jamais en mesure de fournir des précisions et de mentionner des faits concrets. C'est ce que leur répondit M. Meighen la dernière fois qu'on vint le trouver à ce sujet, il n'y a que quelques jours. La délégation partit avec l'entente qu'elle rédigerait la déclaration positive et appuyée de faits qu'on lui demandait, mais l'apparition par les journaux, peu de jours après, dit M. Meighen, qu'elle avait changé d'idée, et qu'il n'y aurait pas de plainte en bonne forme. Le ministre intermédiaire de la justice avait donc cessé de penser à cette affaire, lorsqu'il apprit qu'une résolution était inscrite par sir Sam Hughes au feuilleton de la Chambre. Or, il a été déposé par sir Sam, comme partie intégrante de son discours, une déclaration de faits signée d'un nom respectable, suivie d'une demande d'enquête qui serait faite par un comité parlementaire. Il y a donc lieu d'examiner ce document, base de la supplique, et de voir si le gouvernement est justifié d'en tenir compte et de s'y conformer.

Or, M. Palmer porte quatre chefs d'accusation: 1o Le ministre de la Justice, M. Doherty, se serait rendu coupable d'ingérence dans le domaine de la loi militaire, en intervenant par téléphone d'Ottawa à Guelph pour enjoindre à l'officier Macaulay, vers minuit, de se retirer du monastère qu'il avait ainsi envahi; 2o le gouvernement aurait indûment protégé les jeunes gens d'âge militaire réfugiés illégalement dans cette institution; 3o M. Doherty avait son fils réfugié à cet endroit pour échapper à la loi militaire; 4o il y avait au noviciat une organisation cherchant à empêcher l'accomplissement de la loi du pays, et l'indignation publique, dans la région, ne fut qu'augmentée et attisée par la défense faite aux journaux de tout le Canada de rapporter ce qui s'était passé ce soir-là.

Voilà donc les allégations sur lesquelles repose la demande d'enquête. M. Meighen les passe en revue, avec une grande clarté d'expression. De l'accusation personnelle contre M. Doherty, il fait bon marché; d'abord celui-ci lui a-t-il caché aujourd'hui même une négation totale de tout ce dont on l'accuse; son fils n'était pas sujet à la loi, étant trop jeune et au surplus réformé par un bureau médical compétent; quant à son intervention au téléphone, elle s'imposait absolument, et M. Doherty se fait fort de l'établir devant le tribunal qui connaîtra de la question; il a du reste expédié dernièrement à M. Meighen un mémoire complet sur toute l'affaire.

Quant à l'accusation de s'être interposé pour empêcher la loi de suivre son cours, elle est encore moins, si possible, que la première; le ministre de la Justice, en effet, n'était-il pas l'homme tout désigné pour décider de la valeur légale d'une intervention policière ou militaire basée sur la loi du service militaire? Mais les milliers d'exemptions accordées par tout le pays ne furent pas autre chose que des décisions de représentants du ministère de la Justice, chargé par essence de la bonne application des lois du pays! Dans le cas où nous occupons, un officier prend une initiative maladroite, contre laquelle la victime proteste immédiatement auprès du ministre de la Justice; rien n'était plus normal et le ministre avait toute la compétence voulue pour intervenir dans un sens ou dans l'autre. Il est aussi absurde de lui reprocher sa décision que de dire qu'il n'avait rien à faire avec les demandes d'exemptions qui ont été jugées par des délégués de ses fonctions officielles. Voilà donc deux points de la plainte qui tombent. Reste celui de favoritisme envers la congrégation mise en cause là-dessus. M. Meighen désire garder ses arguments pour les juges qui instruiront l'affaire, mais il fait remarquer que l'enquête faite le lendemain et dans des conditions plus normales, a fourni au gouvernement les noms, l'âge et qualité de toutes les personnes présentes dans l'institution et qu'aucune n'était en contravention avec la loi. Ici, le ministre intermédiaire de la Justice explique un point important, qui paraît surprendre beaucoup les députés orangistes, auxquels il s'adressait surtout: M. Edwards venait de demander si les pensionnaires du noviciat avaient produit leurs certificats d'exemption. M. Meighen avait donné une réponse négative, et l'on avait recueilli l'impression que là-dessus du moins, les révérends avaient péché par omission.

Mais M. Meighen jette un jour nouveau sur la situation. "Ils n'avaient point de certificats d'exemption, dit-il, parce qu'ils n'en avaient pas besoin. Ils étaient, non pas exemptés, mais "exceptés" du service militaire en tant que faisant partie de la classe sociale dénommée "clergé" dans le texte de la loi."

M. Meighen aurait pu dire ici, pour mieux éclairer encore ses auditeurs récalcitrants, que les membres du clergé n'étaient pas plus obligés de se pourvoir de certificats d'exemption que les femmes, les vieillards, ou les petits enfants. Toutes ces classes étaient "exceptées" de l'obligation qui atteignait les jeunes gens susceptibles de servir. Et c'est ce que les loges n'ont pas encore compris. M. Hocken l'a admis implicitement dans la soirée, en disant que si les députés s'étaient rendu compte, il y a deux ans, que telle était la loi qu'ils votaient, ils l'auraient fait amender préalablement; ce qui a dû flatter médiocrement M. Edwards, M. H. B. Morphy, M. Best, M. Arthur et le reste du clan jaune qui faisaient partie du dernier parlement.

Le quatrième grief n'est pas beaucoup plus fort: la censure des journaux aurait intensifié le mécontentement de la population ontarienne, particulièrement celle de la région de Guelph, et c'est là faute à M. Doherty et au gouvernement.

C'est bien possible, dit M. Meighen, mais y a-t-il là matière à charger une Commission royale d'enquête sévèrement? Enquêter sur quoi? Sur la mauvaise humeur d'une partie de la population? Mais même si on l'admet des l'abord, cette mauvaise humeur, quel rapport avec la culpabilité de la maison religieuse de Guelph et l'honneur d'un ministre et du gouvernement? Il y aurait donc lieu, suggère M. Meighen, de modifier la rédaction de la plainte de façon à lui donner plus de substance. Si M. Palmer et sir Sam Hughes sont en mesure de faire cela, et de porter par conséquent une plainte substantielle, le gouvernement s'empresse de nommer une commission de juges, plus à portée de décerner tous les faits et d'apporter la lumière complète sur la question. Le ministre compte que sir Sam et ses amis accepteront cette modification, dans l'intérêt même du but qu'ils veulent atteindre, et dès que la plainte aura ainsi été modifiée, M. Meighen s'engage à faire créer sans retard la commission. Il réserve cependant le droit de M. Doherty d'être présent pour se défendre. En passant, M. Meighen a présenté une défense complète et fort loyale de son collègue, qui n'a pas agi autrement, dit-il, que tout autre parfait gentleman n'eût fait dans ces circonstances.

Le résultat matériel des paroles de M. Meighen est donc qu'un lieu d'un comité de députés, ce seront des juges qui seront chargés de l'enquête, avec les pouvoirs les plus étendus, comprenant même les moindres insinuations faites par sir Sam Hughes au cours de son assez long discours. On voit que la conscription et sa mise en vigueur promettent de subir là un examen détaillé et dont les phases seront intéressantes à suivre.

LES EXCUSES DE

M. MEWHURN

M. Mewburn a fait une réponse ferme et claire à l'attaque de son prédécesseur. Informé de la maladresse brutale de son subordonné, il écrit immédiatement au supérieur du noviciat pour désavouer cet acte grossier et en exprimer des excuses. C'est ce que les courageux qui lui a valu une si belle tentative de reproches de la part des loges et de leur presse. M. Mewburn déclare cependant ne rien regretter et être prêt à recommencer si des circonstances identiques se reproduisaient. Puis il donne lecture de la protestation qu'il recut du Père recteur, au lendemain de l'événement, le 8 juin 1918, un peu avant dix heures du soir. C'est un récit détaillé de l'incident. Le ministre de la Milice avait été informé par quelqu'un qu'il se cachait plusieurs jeunes hommes dans les murs d'une maison de Jésuites de la ville de Guelph. Son devoir lui commandait d'en avertir le secrétaire du comité de son ministère chargé d'assurer l'exécution de la loi. Ce secrétaire était un officier du nom de

(Suite à la 2e page)

FEU Mgr ROY

La nouvelle de la mort de Mgr Roy a causé cet avant-midi, la plus douloureuse surprise. L'annonce de son prochain retour avait fait croire qu'il triomphait enfin de la maladie.

Mgr Roy avait tenu, dans l'administration diocésaine, un rôle considérable. Il s'était particulièrement occupé aussi de questions scolaires. Il laisse un vide et des regrets profonds.

Nous prions sa famille et les autorités religieuses d'agréer nos très respectueuses condoléances.

## LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'expriment au papier, de l'encre, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils voulaient bien en prendre note définitivement.

### La bière et le vin

Montréal, 7 avril 1919.

M. le Directeur du Devoir,  
Le Devoir, Montréal.

Monsieur,  
Voulez-vous me permettre de vous demander certaines explications au sujet du référendum de jeudi?

Quelle est la loi passée à la dernière session au sujet de la prohibition?

20. Un vote en faveur de l'usage de la bière et des vins va-t-il favoriser l'existence des débits au verre de ces boissons?

Tout le monde semble être unanime en faveur de l'usage des bières et des vins, mais la grande majorité est absolument opposée à l'existence des bars et du débit au verre. Pourquoi ne pas accorder purement et simplement des licences aux épiciers leur permettant de vendre à la mesure la bière et le vin? En continuant le système de vendre au verre du vin et de la bière, vous favorisez indubitablement le débit de l'alcool sous toutes ses formes et la position sera pire qu'elle n'était jamais.

En attendant que vous n'avez pas donné dans votre prochain numéro les explications demandées.

Je demeure, Monsieur,  
Votre bien dévoué,

LECTEUR.

N. de la R. — Notre premier-Montréal d'aujourd'hui répond à la première question. Des débits au verre de bières, de cidres et de vins légers existeront d'après la nouvelle loi, si la majorité répond oui. Si l'on a des doutes, il y aura une réforme à faire subir à la loi dès la prochaine session, sur ce point.

### Héros méconnus

Valleyfield 26 mars 1919.

M. Omer Héroux,  
Le Devoir, Montréal.

Cher monsieur,  
Le succès éclatant de la soirée de folk-lore du 18 courant vous fait écrire le lendemain, en page de rédaction du Devoir: "Cette brève excursion à travers les choses anciennes, dont quelques-unes subsistent encore, leur montre (aux jeunes écrivains) que s'ils veulent simplement regarder autour d'eux, le pays leur offrira, avec les thèmes les plus variés, des cadres aussi pittoresques que divers." Nous souhaitons à la Société du Folk-lore, comme à la Société Historique, de continuer avec un succès croissant le sauvetage méthodique des contes et des chansons populaires, qui sont des documents historiques au même titre que des pièces d'archives.

Combien se passionnent pour les choses de l'étranger qui n'ont jamais songé à regarder les beautés de chez nous?

J'étais justement à lire la "Chronique trifluviennaise" publiée en 1879, par M. Benjamin Sulte, et le sublime héroïsme des fondateurs de ma place natale m'inspirait justement les pensées que votre plume a si bien exprimées.

Si n'ai pas la prétention de poser à l'écrivain ni au chercheur: ma position d'instituteur m'en donne peu le temps, et je suis à peu près dépourvu de documents; je me place plutôt dans la catégorie de ceux "qui croient penser en lisant."

Je ne saurais vous dire, cher monsieur, le plaisir que j'éprouverais à voir sortir de l'oubli les noms de ceux qui furent, soit les précurseurs, soit les dignes émules des Dollard, des Brébeuf et des Lacombe! Les temps héroïques (1614-1665) de notre histoire fournissent des exemples si fréquents de dévouement de toute sorte, et la liste des martyrs de la foi et du patriotisme est si longue qu'il n'est pas étonnant qu'on n'ait pu jusqu'ici retracer tous les héros que furent nos ancêtres et leur rendre l'hommage national qu'ils méritent. En 1646, dit la Chronique, le Père Anne de Noué partit des Trois-Rivières avec deux soldats et un Huron pour se rendre au fort Richelieu. Le voyage devait s'effectuer en raquettes, par voie de Saint-Laurent. On était au 30 janvier et la neige était très haute. Le soir du premier jour, les voyageurs campèrent à 6 lieues des Trois-Rivières, vers l'embouchure d'une des rivières Machiche (Yamachiche). Les deux soldats, nouvellement arrivés de France, étaient exténués de leur marche en raquettes; et le Père de Noué, n'écoulant que sa charité, se leva vers les 2 heures du matin pour chercher du secours à Richelieu. Se fiant au clair de la lune pour pousser d'une pointe à l'autre, il avait refusé d'emporter avec lui toute provision, sauf un morceau de pain et quelques pruneaux qu'il ne mangea même pas en route; il avait aussi laissé son fusil à ses compagnons afin de "battre le feu".

Malheureusement, la température changea subitement et la neige se mit à tomber en abondance. Le Père s'égarait à l'aveugle, et cheminait inutilement, passa devant le fort Richelieu sans le voir, traversa le Saint-Laurent jusqu'à la rive

sud et remonta 10 milles plus haut, où un soldat de Richelieu, nommé Caron, le découvrit, le 2 février, vers midi. On le ramena au fort Richelieu, où il était à genoux sur la terre qu'il avait découverte de ses mains, les yeux ouverts et levés au ciel, les mains croisées sur la poitrine dans l'attitude de la contemplation et gelé à mort. Le Huron avait pris les devants et était allé à Richelieu organiser une balade. Les 2 Français avaient été retrouvés la veille, le 1er février, à Jabbrege le récit faisant de la chronique, sans cependant oublier que le corps, descendant en traineau aux Trois-Rivières fut inhumé le même jour de son arrivée, comme on l'avait approché du feu pour le faire dégeler la figure devant si vermeille et si belle qu'on ne se lassait pas de l'embrasser. Héros méconnu dont la sépulture se fit dans le cimetière des Jésuites, sur un terrain qui n'est croit affaissé dans la fleur.

Nous sommes au 4 mai 1652. Les "Poissons blancs" et les "Attkamegues" délégués aux Trois-Rivières pour emmener définitivement avec eux aux sources du Saint-Maurice, le Père Jacques Buteux, qui était allé, l'année précédente, ouvrir la mission Saint-Pierre, chez ces tribus, les délégués, dis-je, partent en canot avec le bon Père qu'ils ont enfin obtenu. La veille, le Père Buteux écrivait au supérieur des Jésuites: "C'est à ce coup qu'il faut espérer que nous partirons. Dieu veuille que les résolutions soient fermes et que nous partions une bonne fois et que le terme de notre voyage soit le ciel. Haec spes reposita est in sinu meo. Notre équipage est faible, la plupart d'hommes languissants, il y a des femmes et d'enfants, tout environné de chiens, de vivandiers et les provisions de cette petite troupe sont entre les mains de ceux qui nous nourrissent les oiseaux du ciel. Je pars accompagné de misères et j'ai grand besoin de prières; je demande en toute humilité celles de votre Révérence et de nos Pères. Le cœur me dit que le temps de mon bonheur s'approche. Dominus est, quod intum est in oculis suis faciat."

Martyrs de Rome qui saluez César en marchant galement au supplice, votre foi et votre amour étaient-ils plus grands que la foi et la charité de ce martyr méconnu?

Et la chronique continue: Après un mois et plus — c'est le Père Raguenau qui parle — la petite troupe se disperse à cause du manque de vivres; on continue vers le même but du voyage, mais par divers chemins. Le Père Buteux, resté seul avec un jeune Français, Fontarabie, un jeune Huron chrétien, Isont Stannen, et trois autres Hurons, est attaqué au 30 portage, par les Iroquois embusqués. Tout le groupe est exterminé, et le Père Buteux tombe frappé de trois balles, dont une au bras et deux à la poitrine. Son corps est dépouillé de ses vêtements et jeté par les barbares dans la chute (drainage) de la chute de Shawinigan.

La nouvelle du massacre est rapportée, le 8 juin, aux Trois-Rivières, par un Huron, échappé à une autre attaque des Iroquois. L'eau encore servit de tombeau à cet autre martyr de la foi et de l'Évangile.

Le 19 août de la même année (1652) devait ajouter une page nouvelle à l'histoire du patriotisme des fondateurs des Trois-Rivières. Duplessis Bochard, gouverneur de la ville, partit à l'attaque de la ville des barbares Iroquois (ils avaient, la veille, tué deux Français et fait deux autres prisonniers, sous les canons du fort), résolu, malgré tous les avis contraires, de forcer le blocus établi autour de la ville.

Jean Veron de Grandmesnil, Guillaume Isabel, Dupuis, Marie Belhomme Langoumois, Jean Potvin dit La Grange, Deslauriers, Morin Terrier de Repentigny, Jean Franchette, Jean Boisson, Jean Turco, Thomas Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons.

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

Tous les Français furent tués ou faits prisonniers à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière de la banlieue. Leur épilogue fut: "Normandville, Franchette, Potvin, Boisson, Turco, Godefroy de Normandville, Lapalme, Saint-Germain et Chaillon l'accompagnaient ainsi que quelques Hurons."

## CHRONIQUE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

Kindale. En recevant cette communication impérative du ministre, il ne se contenta pas d'en informer le commandant du district militaire de Guelph, mais il lui envoya la lettre même du ministre, ce qu'il n'était pas autorisé à faire. Du bureau du commandant de district, la lettre du ministre continue sa promenade et se rend jusqu'aux mains du prévôt de London, Ont. Celui-ci était apparemment absent, et en tout cas la communication est reçue par son assistant, le capitaine Macaulay. Celui-ci ne perd pas de temps à attendre des instructions en règle, et vers neuf heures et demie du soir, le 7 juin, il arrive aux portes du noviciat avec une douzaine d'hommes de la police militaire, qu'il dispose en cordon autour de l'édifice pour empêcher quiconque d'en sortir. Puis avec deux autres, comme lui en vêtements civils, il se fait ouvrir la porte et informe le Père recteur de but de sa visite: "s'assurer s'il se trouve des insoumis et dans l'affirmative les mettre sous arrestation immédiate. On conçoit la surprise du religieux, qui ne perd cependant rien de sa courtoisie, fait asséoir les trois étrangers visiteurs, pendant qu'il va au téléphone avertir et consulter son avocat. Pendant ce temps, un personnage entre en scène: c'est un Jésuite vêtu de l'uniforme de capitaine de l'armée canadienne, le Père Hingston, fils de feu sir William Hingston, le célèbre médecin montréalais, et qui a fait du service en France comme armurier, y ayant même perdu un frère. Il n'est de retour que depuis deux jours et se trouve de passage au noviciat. Plus habitué aux balourdies du monde militaire, il exige que Macaulay prouve son droit d'agir et montre ses autorisations et instructions. Mais celui-ci n'en a pas, il se contente d'exhiber un brassard de prévoyant, appartenant sans doute à son chef. Le capitaine Hingston ne s'en laisse pas imposer par ce subterfuge, et proteste formellement contre cette intrusion injustifiable et pas même autorisée.

Pendant ce temps, l'avocat a conseillé au Père recteur d'obtempérer à la demande incongrue qu'on lui fait, s'engageant à téléphoner à Ottawa sans retard. Le recteur revient donc au parloir, il offre à Macaulay l'alternative de visiter l'immeuble pièce par pièce, ou bien de faire comparaître tout le monde dans le réfectoire, seule pièce assez grande pour Macaulay accepte cette dernière suggestion, et bientôt tout le monde est réveillé, car on se couche et on se lève de fort bonne heure au noviciat. Puis les comparutions commencent; la scène que se déroule ainsi pendant plus d'une heure devait être d'un ridicule à tenter la plume de l'auteur de Pickwick. Mais l'avocat n'était pas resté inactif, et le téléphone est une grande questionnaire. L'homme en question a une voix qui affirme qu'elle appartient au ministre de la Justice, M. Charles J. Doherty. Celui-ci fait remarquer au capitaine qu'il n'est pas justifié de s'être présenté à une heure pareille dans une maison paisible, et qu'il doit s'en retirer immédiatement, quitte à revenir le lendemain, moins ses sœurs. Mais tout le monde se lève de raison de la loi, et le capitaine, et répond, non sans y mettre les formes, roules, qu'il ne peut recevoir d'inspecteurs. Il ne fut pas long à M. Doherty de mettre en branle l'adjoint-général de M. Mewburn, lui-même absent d'Ottawa. Et Macaulay de se retirer avec son petit bonheur, non sans avoir accepté incidemment pour lui et ses deux compagnons l'hospitalité frugale mais abondante que lui offrent les révérends Pères, vu l'heure avancée; en un mot, les trois soldats prennent un motel, les trois soldats prennent un motel, les trois soldats prennent un motel.

Le lendemain, revenu seul ou à peu près, le capitaine complète son information et retient trois jeunes gens, qui lui paraissent en contravention avec la loi. On devait découvrir promptement que l'un des trois était sujet américain, et les deux autres, soit trop jeunes, soit convertis par le fait qu'ils avaient fait leur entrée à une date précédant celle de la proclamation de la loi. Quant au fils de M. Doherty, d'abord il n'avait pas atteint l'âge, et secondement il avait été d'abord exempté par un bureau d'examinateurs, comme disent les chasseurs, n'eût pu être plus complet. On sait le reste: protestation détaillée envoyée immédiatement par le Père recteur à M. Mewburn, qui fut "horridifié", dit-il, d'apprendre la façon grossière dont ses instructions avaient été exécutées, et qui s'en excuse loyalement dans une lettre à son correspondant. Les fanatiques, privés de leur proie, lui tombent sur le corps, en dépit ou à cause de ce que le cabinet crut prudent d'imposer le silence aux journaux, pour éviter d'accroître encore la division nationale, et l'on sait tout le bruit qui s'est fait depuis autour de cette affaire, par les éléments catholiques du pays.

Provinces Maritimes. — Forts vents du nord-ouest et du nord, beau, aujourd'hui et demain, léger refroidissement.

Lac Supérieur. — Temps incertain et plus frais, pluie ou grésil de temps en temps, aujourd'hui et demain.

Manitoba. — Forts vents du nord-est, Nuageux, pluie de temps en temps.

Saskatchewan et Alberta. — Beau et frais, aujourd'hui et demain.

RELEVÉ DU THERMOMÈTRE

Prince Rupert . . . . . Max. Min.

Victoria . . . . . 52 38

Kamloops . . . . . 62 34

Calgary . . . . . 50 26

Edmonton . . . . . 50 26

Prince Albert . . . . . 42 —

Winnipeg . . . . . 40 28

White River . . . . . 38 18

Sault Ste-Marie . . . . . 34 12

Toronto . . . . . 62 37

Kingsford . . . . . 52 38

Ottawa . . . . . 48 32

Montréal . . . . . 48 32

Québec . . . . . 44 32

St-Jean, N.-B. . . . . 44 36

Halifax . . . . . 46 38

épître et en faire ce que bon vous semblera.

Votre tout dévoué,

Frédéric GIRARD,

Instituteur.

ment que l'on sait, lorsque la plus forte délégation que la capitale ait jamais vue vint protester en vain auprès du gouvernement. M. Lemieux a aussi fait un éloge bien senti de l'ordre des Jésuites, dont plus de 700 membres ont pu du service, entre autres au collège Loyola de Montréal où, sur 284 professeurs et élèves qui se sont enrôlés, 34 ont donné leur vie pour la défense de la cause alliée. M. Lemieux a terminé sa harangue par de bonnes citations de cette partie du Clash où l'auteur compare la manière britannique et la manière prussienne de traiter les minorités, et conclut que les auteurs de l'agitation du jour sont mus par le plus pur esprit prussien.

M. Gladu, qui a parlé avec une chaleur indignée à laquelle on est peu accoutumé dans le froid milieu parlementaire, a tracé un tableau éloquent de l'œuvre générale des Jésuites en citant les paroles du R. P. Armand, supérieur du collège de Sainte-Marie, prenant congé de ceux de ses élèves qui partaient pour la guerre. C'est de ces paroles, pourtant fort orthodoxes au point de vue de la participation et très respectueuses de la loi, que le docteur Edwards s'est servi ensuite pour tenter de mettre S. E. le cardinal Bégin en mauvaise posture. Comme nous l'avons dit plus haut, M. Turgeon l'a proprement remis à sa place.

M. Hocken a peu parlé et s'est surtout attaché à établir qu'il n'y a pas eu de conspiration antiholothique, et que des visites semblables ont été faites à toutes les universités canadiennes; il n'a pas dit que l'heure et les circonstances en fussent les mêmes, et n'a rien répondu lorsque M. Gladu l'en a défié.

M. Boys, de Simcoe, a donné lecture du rapport de Macaulay, dans lequel ce gaffeur malencontreux tâche d'exposer sa conduite et affecte de traiter le noviciat non pas comme un monastère, mais plutôt comme une ferme. Il n'en est pas moins obligé d'admettre que tous les occupants étaient en règle, sauf les trois dont l'enquête subséquente révéla aussi la justification.

Sir Thomas White s'est déclaré autorisé par sir Sam Hughes à retirer la résolution avec l'entente qu'une enquête judiciaire sera accordée, ce qui a fait dire à M. McKenzie qu'il ne comprend pas, alors, à quoi a servi la discussion. L'affaire n'a tant devant les juges, personne n'a plus le droit de la commenter, et la discussion eût dû être arrêtée au moment où le ministre de la Justice a annoncé qu'une commission royale serait nommée. C'est sur cet arrangement que le président a déclaré la résolution retirée. On avait employé la totalité de la journée à contenir la détermination des lois à l'endroit de tout ce qui diffère de leurs conceptions bornées et malveillantes.

Au commencement de la séance les deux chefs avaient prononcé quelques paroles appropriées à l'occasion de la mort du capitaine Read, député de Kings, I. P. E.

Ernest BILODEAU.

### DICTION FRANÇAISE

Le concours de diction française pour les élèves des cours publiques de la Société Saint-Jean-Baptiste sous la direction de Mlle Idola St-Jean aura lieu au Monument National, le jeudi 10 avril, à 8 hrs p.m.

Le R. P. Ferrand, prédicateur du carême à Notre-Dame, présidera cette séance. Les autres juges sont MM. les abbés Filiatrault et Jasmin.

M. Manning, secrétaire directeur de la Commission Scolaire du district Est, M. A. W. Patenaude, membre de la Commission Scolaire du district Nord, M. J. V. Désaulniers, directeur des Cours Publics, M. Guy Vanier, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. le notaire A. Courtois, membre du bureau de direction de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Les élèves des cours du Centre, du Nord, de l'Est et de l'Ouest ont couronné. Tous sont anxieux de gagner les prix si généreusement offerts par notre société nationale. (Communiqué)

Le temps qu'il fait ailleurs...

Toronto, 8. — La haute pression atmosphérique dans le nord s'est accrue et s'est déplacée vers le Québec septentrional, tandis que la dépression atmosphérique dans l'ouest a gagné le Minnesota, au nord, et l'Ontario, au sud. Il y a eu pluie dans la région des Grands Lacs. Il fait quelque peu plus frais dans l'Ontario et le Québec.

Les lacs et la baie Georgienne. — Forts vents de l'est, pluie de temps en temps. Demain, temps incertain et plus doux.

Vallée de l'Ontario et haut Saint-Laurent. — Vents de l'est, beau et frais. Demain, averse.

Bas Saint-Laurent, golfe et côte nord. — Vents du nord et du nord-est, beau et frais, aujourd'hui et demain.

Provinces Maritimes. — Forts vents du nord-ouest et du nord, beau, aujourd'hui et demain, léger refroidissement.

Lac Supérieur. — Temps incertain et plus frais, pluie ou grésil de temps en temps, aujourd'hui et demain.

Manitoba. — Forts vents du nord-est, Nuageux, pluie de temps en temps.

Saskatchewan et Alberta. — Beau et frais, aujourd'hui et demain.

RELEVÉ DU THERMOMÈTRE

Prince Rupert . . . . . Max. Min.

Victoria . . . . . 52 38

Kamloops . . . . . 62 34

Calgary . . . . . 50 26

Edmonton . . . . . 50 26

Prince Albert . . . . . 42 —

Winnipeg . . . . . 40 28

White River . . . . . 38 18

Sault Ste-Marie . . . . . 34 12

Toronto . . . . . 62 37

## CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI, 9 AVRIL 1919  
SAINTE MARIE CLEOPHEE, VEUVE

Lever du soleil, 5 heures 25.  
Coucher du soleil, 6 heures 37.  
Lever de la lune, 1 heure 07.  
Coucher de la lune, 2 heures 35.  
Pleine lune, le 15, à 3 heures 31 minutes du matin.

## DERNIÈRE HEURE

## LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

## DEMAIN

AVERSES

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 43  
Aujourd'hui minimum... 45  
Même date l'an dernier... 45  
Même date l'an dernier... 46

BAROMETRE

8 heures a.m., 30.20; 11 heures a.m., 30.21; 1 heure p.m., 30.22.

## MORT DE Mgr ÉMILE ROY

Le vicaire général du diocèse de Montréal est décédé subitement, hier soir, à Atlantic City

Mgr Émile Roy, protonotaire apostolique et vicaire général du diocèse de Montréal, est mort subitement hier soir, à 6 heures 30, à Atlantic City, au moment où il faisait ses malles pour se rendre à New-York et de là revenir à Montréal. Il était parti il y a près de deux mois pour un voyage de santé, accompagné de l'abbé Aimé Boileau, vicaire à Saint-Henri, et de son cousin, le Dr Laroque, de Montréal. Le corps est en route et arrivera à 7 heures 50 demain matin par le Delaware-Hudson, à la gare Windsor.

Mgr Roy était né à l'Acadie, comté de St-Jean, le 11 février 1868, de Philippe Roy, cultivateur, et de Joséphine Roy; il fit ses études au sé-

minaire de Montréal où il fut ordonné par Mgr Fabre, le 16 juillet 1893; étudiant aussi à Rome, en Italie, de 1893 à 1895, d'où il revint docteur en droit canonique en 1895; fut professeur au Petit Séminaire de Montréal de 1895 à 1897; passa à l'archevêché de Montréal où il fut vice-chancelier de 1897 à 1899, chancelier en 1899 et vicaire général le 9 décembre 1911. Il était défenseur du lien matrimonial. En 1902, il fut fait chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal, puis le 31 mars 1914 protonotaire apostolique. Mgr Roy était aussi président de la commission scolaire catholique de Montréal et chapelain du Mont Sainte-Marie.

## LE SPARTACUS S'AGITE

On s'attend à ce qu'une république soviétique soit établie à Hambourg et à Brême — Un dictateur en Bavière — Ministre arrêté.

(Service de la Presse Associée.)  
Copenhague, 8. — On mande de Berlin qu'un mouvement politique très important va se produire bientôt dans la région d'Hambourg. Herz et Hauffenberg, chefs du Spartacus, ajoutent les dépêches, ont presque réussi à se rendre maîtres de la situation et à convertir Hambourg ainsi que la région entre Hambourg et Brême en une république soviétique.

Des dépêches de Stuttgart disent que le calme règne à Stuttgart, depuis les derniers désordres. Les magasins sont ouverts. Le service de l'éclairage est recommencé. Le gouvernement a cependant annoncé que l'état de siège qui avait été proclamé ne peut encore être levé, parce que le Spartacus empêche la réouverture d'industries importantes.

UN DICTATEUR  
(Service de la Presse Associée.)  
Copenhague, 8. — Une dépêche de Berlin dit qu'Erich Muehsam, un des principaux communistes, qui fait partie du gouvernement soviétique bavarois, a reçu du Conseil central de Bavière des pouvoirs illimités

## LE GÉN. SMUTS REVIENT APRÈS AVOIR ÉCHOUÉ

Les résidents anglais à Budapest vont quitter la ville — Le communisme à l'ordre du jour

(Service de la Presse Associée.)  
Budapest, 8. — Quoique le général Smuts ait été envoyé par la conférence de la paix avec le pouvoir de régler un nouvel armistice entre la Hongrie et les puissances de l'Entente, on dit qu'il n'a pu réussir avant son départ, ce matin.

Les résidents anglais de la ville partiront pour Paris, samedi, et passeront par Vienne. Le gouvernement semble faire tout son possible pour favoriser les étrangers. Les membres du nouveau gouvernement accomplissent leur travail avec une grande rapidité. Ils sont prêts à discuter leurs projets et à résoudre les problèmes. Le gouvernement a décidé de maintenir une discipline sévère pour protéger la bourgeoisie et pour prévenir un soulèvement des gardes rouges.

## AGITATION EN PALESTINE

Le Caire, Égypte, 8 (Service de la Presse Associée). — Des rapports reçus ici disent qu'il y a une grande agitation en Palestine. Musulmans et chrétiens s'inquiètent aux nouvelles qui veulent que la Palestine tombe aux mains des Sionistes. Ils sont opposés à ce qu'il y ait un état juif en Palestine; ils sont aussi opposés à l'influence des Juifs appuyés des Juifs américains et européens. Ils disent que les Juifs appartiennent à ses habitants. Ils invoquent le principe de l'autonomie telle qu'établie par le président Wilson.

## FRASQUES D'UN CHEVAL EMBALLÉ

(De notre correspondant.)  
Les Trois-Rivières, 8. — Un cheval appartenant à M. Vallières, marchand de tabac, a pris l'épouvante, hier après-midi, vers les quatre heures, causant toute une sensation dans la rue Des Forges. Voici les faits: M. Vallières, qui demeure rue St-Joseph, était à atteler son cheval pour faire des courses lorsqu'il aperçut l'animal, on ne sait comment, prit peur avant que M. Vallières eût réussi à monter dans sa voiture.

La bête affolée descendit la rue Hart, glissa sur le pavé, se releva, et, continuant sa course effrénée, se précipita dans une des grandes vitres du magasin de pianos de C. W. Lindsay, Ltd., rue des Forges. Elle entra par une des vitrines et ressortit aussitôt par l'autre, les flancs déchirés par les éclats de verre qui volèrent de tous côtés. On put l'ar-

## LE KRONPRINZ SE BLESSE

Amsterdam, 8 (Service de la Presse Associée). — L'ex-kronprinz Frédéric Guillaume souffre d'une fracture de la main et du poignet, résultat d'un accident de motocyclette. Comme il se promenait en compagnie d'un fonctionnaire du ministère des communications du Danemark, il tourna trop vite à l'angle d'une rue. La machine alla se briser sur une porte cochère.

## LE DÉPART DU "GEORGE WASHINGTON"

(Service de la Presse Associée.)  
Washington, 8. — En annonçant, aujourd'hui, que le George Washington partait pour Brest, vendredi, au lieu de lundi prochain, l'assistant secrétaire de la marine Roosevelt a dit que le changement avait été fait à la suite d'un câblogramme envoyé, par l'amiral Benson, à Paris, pour savoir quand le navire pourrait traverser l'océan.

## KIEV MENACÉE

(Service de la Presse Associée.)  
Budapest, 8. — On rapporte que les troupes qui sont sous le commandement de Simon Petliura, le chef paysan de l'Ukraine, menacent la ville de Kiev. Elles sont à quelques milles de la ville.

## HABEAS CORPUS REFUSÉ

(De notre correspondant.)  
Québec, 8. — Le juge P. Pelletier a renvoyé hier le bref d'habeas corpus demandé par Me Armand Lavergne, dans la cause du capitaine Goulet. Le juge a exprimé l'opinion qu'il ne pouvait pas être émis de bref d'habeas corpus parce que Goulet n'est pas détenu illégalement, attendu qu'il y a des accusations militaires portées contre lui. Le juge Pelletier est d'avis que l'arrêt de la défense dans ce cas a droit à un bref de prohibition et que s'il avait été à la place du juge Gibbons, il aurait accordé le bref de prohibition qu'avait demandé d'abord M. Lavergne. Après la décision de la cour, M. Lavergne a annoncé qu'il allait prendre un autre bref de prohibition pour empêcher la Cour martiale de procéder au procès de Goulet, dont le procès doit commencer devant les assises criminelles.

## JUGÉ ET MINISTRE

Un violent débat a eu lieu hier au Palais de Justice entre le juge en chef de la Cour supérieure, Sir F.-X. Lemieux, et M. L.-A. Taschereau, avocat et ministre des Travaux publics. A l'ouverture de la Cour, le juge en chef appela la cause de Gobeil vs Simard, dans laquelle M. Taschereau agit comme conseiller. Comme M. Taschereau était aussi avocat dans la cause de Blouin contre la cité de Québec, qui s'instruit en même temps, il demanda l'ajournement de la cause Gobeil-Simard. Le juge Lemieux s'y opposa et déclara que la Cour ne pouvait adopter comme ligne de conduite de remettre les causes quand les avocats ne peuvent procéder. Si les avocats sont trop occupés, dit le juge en chef, qu'ils se chargent pas de ces causes. M. Taschereau insista et fit donner à l'avocat de M. Simard un affidavit attestant qu'il avait absolument besoin de M. Taschereau pour procéder à la cause, mais le juge en chef persista dans sa décision, et sur les instances de M. Belley, avocat de l'autre partie, la cause s'inscrivit. M. Taschereau était obligé de se retirer.

## MORT DE M. OLIVIER LALONDE

M. Olivier Lalonde, concierge au Devair, est décédé, hier soir, à l'âge de 42 ans. Le défunt laisse une femme (née Robi Evelina), et cinq enfants: Maria, Jeannette, Henri, Gustave et Juliette. Les funérailles auront lieu jeudi, à l'église Notre-Dame. Le défunt était natif de Coteau-Landing. Nos sympathies à la famille.

## LE "MONTCALM" PEUT CONTINUER SON TRAVAIL

Les Trois-Rivières, 8. — Le "Montcalm" n'a pu travailler, hier, à cause de la brume épaisse qui a couvert le fleuve, une partie de la journée. Il est reparti ce matin de bonne heure pour continuer son travail dans le lac St-Pierre et élargir le chenal. On nous informe que le capitaine du "Montcalm" espère pouvoir réussir à atteindre le "Lady Grey" dans les îles de Sorel, dans une couple de jours, si le beau temps se continue comme ce matin. Les dommages que le "Montcalm" a subis ont pu être réparés temporairement. L'eau est au niveau de six pieds sept pouces.

## LE RETOUR À L'ÉTAT NORMAL

Paris, 8. — (Par sans-fil français). — Des nouvelles du Caire disent que la circulation est rétablie sur le chemin de fer de Bagdad. Le tunnel qui passe sous les monts Taurus a été capturé et les trains de Haidar Pachi vont maintenant jusqu'à Nassibin, à 150 kilomètres de Mossoul. En Mésopotamie, les travaux sur le prolongement de la ligne qui va au golfe persique se poursuivent.

## VIOLENT INCENDIE À QUÉBEC

(De notre correspondant.)  
Québec, 8, 1 h. 30. — Un gros incendie vient d'éclater dans le magasin de meubles de M. Eug. Fiset, rue St-Joseph. Le feu prend des proportions considérables. La brigade entière a été appelée sur les lieux.

## CAUCUS DES UNIONISTES DE L'OUEST

LE SOUCI DE PLAIRE À TOUT LE MONDE.

(De notre correspondant.)  
Ottawa, 8. — Les députés unionistes de l'Ouest sont réunis, ce matin, en caucus pour continuer l'étude de leur situation entre les demandes instantes de leurs électeurs, et l'envie qu'ils ont de ne pas embarrasser le gouvernement outre mesure. On entend dire que les députés consentiraient volontiers à se contenter de peu pour la présente session à la condition de promesses formelles du ministre des Finances, d'un abaissement général sur les denrées alimentaires, et tous les instruments de production. On parle toujours un peu aussi d'augmenter l'indemnité sessionnelle à quatre mille piastres, mais cela ne se fera sans doute pas avant le retour de sir Robert Borden qui semble devoir retarder maintenant jusqu'au milieu de mai au moins, à l'été continuer aujourd'hui la discussion en comité du nouveau ministère de l'Hygiène publique.

## Mgr DI MARIA À LA RÉUNION DES ÉVÊQUES

(De notre correspondant.)  
Québec, 8. — Son Excellence Mgr Di Maria, délégué apostolique au Canada, viendra à Québec, le 24 avril prochain, pour assister à une réunion de tous les prélats du Canada, à laquelle seront discutées plusieurs questions, et particulièrement, dit-on, la question ouvrière. Le délégué apostolique, qui fera sa première visite à Québec depuis son arrivée à Ottawa, sera l'objet d'une grande réception à la Basilique. Le maire Lavigne lui présentera une adresse au nom de la population catholique de Québec.

## LA VISITE PASTORALE

Mgr Gauthier fera, en mai et juin, la visite pastorale dans l'ordre suivant :  
Le dimanche, 18 mai, Sault-au-Récollet et Saint-Léonard-de-Port-Maurice; le lundi, 19, Rivière-des-Prairies; le mardi, 20, Pointe-aux-Trembles; le dimanche, 25, L'Assomption et Saint-Gérard-Magella; le lundi, 26, Saint-Sulpice; le mardi, 27, Repentigny.  
Le dimanche, 1er juin, Sainte-Thérèse et Saint-Jovier; le lundi, 2, Sainte-Anne-des-Plaines; le mardi, 3, Sainte-Sophie; le dimanche, 8, Terrebonne et Lachenaie; le lundi, 9, Charlemagne; le mardi, 10, Saint-Pierre-Verte; le lundi, 16, Mont-Rolland et Saint-Sauveur; le mardi, 17, Sainte-Adèle; le mercredi, 18, Ste-Lucie; le jeudi, 19, Sainte-Marguerite; le vendredi, 20, Saint-Hippolyte.  
Mgr l'archevêque visitera à l'autourne les paroisses de Saint-Jérôme, de Longueuil et de Varennes.

## AVIS AUX INSOUMIS

(De notre correspondant.)  
Scottstown, 8. — La police militaire actuellement dans nos cantons ne fait qu'avertir les insoumis d'avoir à se présenter devant le tribunal, et ceux qui se présentent d'eux-mêmes, après cet avis, et se reconnaissent coupables, ne sont condamnés qu'au minimum de l'amende fixée par la loi pour chaque classe. Les membres de la police fédérale ne sont pas autorisés à arrêter les insoumis pour le présent. Ceux qui ne se présenteront pas après avoir été avertis, cependant, seront exposés à être arrêtés, tôt ou tard, et à payer alors le maximum de la peine qui est de cinq mille dollars; mais tout nous porte à croire que les insoumis se rendront à l'avis, profitant ainsi de l'avantage qu'il y a réellement à n'attendre pas d'être traîné de force devant les tribunaux.

## UN EX-DIPLOMATE SE SUICIDE

(Service de la Presse Associée.)  
Oswego, N.-Y., 8. — Emil David, ex-vice-consul des États-Unis à Zurich, Suisse, a été trouvé mort dans son bureau aujourd'hui. Il s'est suicidé en se pend.

## MORT DE M. WOOLWORTH

New-York, 8. — M. Frank W. Woolworth, fondateur et propriétaire d'un grand nombre de magasins à cinq et dix sous, est mort subitement, ce matin, à sa résidence de Glen Grove, Long Island. Il était né à Rodman, N.Y., en 1852.

## LA DÉBÂCLE SUR LA RIVIÈRE YAMASKA

St-Hyacinthe, 8. — La rivière Yamaska est libre de glace, ce matin. L'inondation n'est pas à craindre pour le bas de la ville, car le niveau de l'eau n'est pas élevé. La débâcle s'est faite sans produire aucun dommage.

## EN COUR MARTIALE

QUATRE ACCUSÉS ONT COMPARU CE MATIN, L'UN POUR DÉFENSE, L'AUTRE POUR VENTE DE LIQUEURS AUX SOLDATS. — SENTENCES DANS D'AUTRES CAUSES.

La Cour martiale du district a siégé, ce matin, sous la présidence du lieutenant-colonel Meiden Cole. Quatre inculpés ont comparu devant la Cour, ce matin. La première cause entendue est celle du soldat Lafrance, du 2<sup>e</sup> régiment Québec. Lafrance est inculpé d'avoir déserté le régiment, le 25 mai 1918. Il a été absent plusieurs mois, n'ayant été appréhendé par la police militaire que le 17 mars dernier. Les premiers témoins ont été entendus vendredi dernier, mais la cause avait dû être ajournée faute de témoins. La cause a été terminée ce matin. Le tribunal rendra sa décision plus tard.

Les trois autres causes sont celles de vendeurs de boisson à des soldats en uniforme. La première de ces causes est celle de Dominique Lavalée, inculpé d'avoir donné de la boisson aux soldats au village Turcot, alors que ces soldats se rendaient à l'hôpital Ste-Anne-de-Bellevue. Le second est celui de Albert Lafontaine, inculpé d'avoir donné de la boisson aux soldats dans les cours des chemins de fer au village Turcot. La dernière cause est celle de Benjamin Thompson, contre qui pèse une inculpation du même genre. Plusieurs témoins ont été assignés dans ces causes qui seront probablement terminées ce soir.

Le soldat Wilfrid Duncan, du 2<sup>e</sup> régiment Québec, a été trouvé coupable de désertion après que l'armistice a été signé, à être condamné à 28 jours de détention dans les casernes de la rue Guy. Nicolas Delevo, trouvé coupable, lui aussi, de vente de boisson à des soldats en uniforme a été condamné à quatre jours de prison, pour compléter son mois. Les membres du tribunal ne se sont pas montrés sévères parce que la femme de l'inculpé est venue raconter en Cour le dénuement complet qui règne à la maison depuis l'arrestation de l'inculpé.

## DIVERS

Le lieutenant-colonel Edouard-E. de B. Panet vient d'être fait brigadier général. Le brigadier général Panet est le frère des deux autres Panet qui occupent de hautes positions dans la milice.  
Le brigadier général H. M. Dyer, était de passage aux quartiers-généraux de la milice, rue Bishop, ce matin. Le brigadier général Dyer vient de revenir d'Angleterre où il a occupé une position importante pendant le temps de la guerre.  
Les Chevaliers de Colomb organisent une soirée récréative pour les soldats, ce soir, aux Abris de guerre de la rue Sherbrooke-est. Il y aura concert, exhibitions de boxe et actes de vaudeville dans la grande salle des concerts des Chevaliers de Colomb. Tous les soldats, vétérans de toute nationalité ou religion sont invités à cette soirée qui aura lieu à huit heures et demie.

## LES DEUX PARTIES VONT ACCEPTER LA DÉCISION

Québec, 8. — Le comité spécial chargé de la révision des salaires des employés municipaux, a refusé hier soir, de reconsidérer l'offre d'augmentation de salaires de \$1 par semaine, qui a été faite aux employés et à la police. Le comité a décidé que la ville ne pouvait rien faire de plus. On croit que les deux parties accepteront cette décision.

Le maire Lavigne a déclaré, hier soir, au comité spécial du conseil chargé de réviser les salaires, que les explications de l'Action Catholique, au sujet de son article de jeudi dernier, sur l'augmentation des salaires des pompiers, ne l'avaient pas satisfait, il a chargé ses avocats de mettre le journal en demeure de retirer les insinuations qu'il a faites ou de préciser ses accusations.  
L'Association des Vétérans de la Grande guerre, a décidé de ne pas se prononcer comme corps sur la question du vin et de la bière. Les membres sont laissés libres de voter suivant leur opinion, lors du référendum, jeudi.  
L'Association a décidé de célébrer l'anniversaire de la bataille de Saint-Julien, le 27. Une résolution a été adoptée demandant au ministre de la milice de conserver le 22<sup>e</sup> régiment comme unité de la force permanente, avec dépôt à Québec.

## DÉSISTEMENT MUTUEL

Sherbrooke, 8. — MM. Arthur Chevalier et Ludger Forest, les deux candidats à l'élection municipale du 20 janvier dernier, ont décidé de cesser les poursuites que l'un avait prises contre l'autre pour corruption électorale. Des désistements ont été produits dans chacune des actions: il y en avait sept ou huit intentées par les deux parties, et leurs amis se sont entendus pour tout régler à l'amiable.

## Mgr ÉMARD EN VILLE

Sa Grandeur Mgr M. Emard, évêque de Valleyfield, était de passage à l'archevêché aujourd'hui.

## LA TOILETTE DE NOS PARCS

M. BERNADET, SURINTENDANT DES PARCS DE LA VILLE, MET LA DERNIÈRE MAIN AUX PRÉPARATIFS DE NETTOYAGE ET D'EMBELLEMENT DE CES LIEUX DE PROMENADE.

Avec le temps pascal s'ouvre la saison des parcs publics; déjà les préposés à leur entretien s'organisent pour la toilette printanière, afin de faire bon accueil aux promeneurs avides de délasséments et d'air pur.  
M. Emile Bernadet, surintendant des parcs, nous a aimablement fournis, ce matin, des renseignements précis sur les préparatifs qui s'annoncent. La ville possède 46 parcs publics dont elle s'occupe de l'entretien et une quinzaine d'autres non entretenus. Les principaux sont connus du grand public: le Parc Lafontaine, le Parc-Royal, l'Île Sainte-Hélène, le parc Georges-Étienne Cartier, le square Dominion, le square Saint-Louis, le parc Mance et autres.

Dès que la neige a disparu, des équipes d'employés dressés à ces fonctions nivellent les allées pour y répandre un fin gravier, nettoient les fossés afin de faciliter l'égouttement, bordent les pelouses et mettent tout à l'ordre. Puis vers la fin d'avril, les bancs sont placés à des endroits convenables; la ville en dispose d'un bon nombre, plus de 2,500.

Avec le mois des fleurs, les jardiniers de la ville se mettent à l'œuvre pour préparer les parterres et les orner de fleurs. Les serres Baldwin fournissent une quantité considérable de plantes variées qui jettent ainsi de la gaieté et de la vie rayonnante, dans les principaux parcs de la ville; on estime à 135,000 le nombre de plants de fleurs que les employés transplantent ainsi à chaque saison.

Le parc Lafontaine, l'un des plus beaux et des plus spacieux du continent, en absorbe à lui seul un bon tiers de cette quantité; et l'on peut dire que la somme de travail qu'exigent ces transplantations, si l'on considère avec quel soin et quel bon goût les fleurs sont disposées dans les parterres et les plates-bandes du parc. En outre, un jardin zoologique offre une variété intéressante à l'ensemble harmonieusement agencé des sentiers et des parterres, qui rompent la monotonie de la promenade; une volière de deux cents oiseaux du Canada présente une étude captivante, d'après nature, pour tous ceux qu'intéresse la faune du pays.

Le jardin sera bientôt enrichi d'un bon nombre d'animaux domestiques et carnassiers: c'est peut-être le noyau d'un jardin des animaux, comme toutes les grandes villes du monde en possèdent.  
Attendant au jardin, se trouvent installées des serres spacieuses, remplies de fleurs les plus variées, depuis les plus belles jacinthes, plus rares que renferme notre flore. Le public a libre accès à ce musée de plantes, toute la journée durant; nous sommes à l'époque où la floraison présente le plus d'intérêt.

M. Bernadet nous met au courant des travaux de réparations qui s'accomplissent chaque année, soit aux plates-bandes, soit aux parterres réservés aux fleurs, soit aux bancs et aux autres aménagements. Il faudrait faire dire, dans les écoles, l'éducation nécessaire pour apprendre à ne rien détériorer dans les parcs, tout comme dans les édifices publics.  
Le surintendant regrette encore la grande nombre de fleurs que l'on casse ou que l'on emporte sans se gêner, et cela faute de surveillance assez étroite. Les gardiens sont par ailleurs, si peu nombreux et ont tant à faire.

## DES ABUS

Quelques dignitaires de l'Association de Bienfaisance et de Pension de la police songent à présenter un amendement à la constitution de façon à ce que les pensionnaires actuels perdent tous leurs droits s'ils reviennent en service, et ne touchent plus leur ancienne pension lorsqu'ils sont remis à leur retraite, mais bien une nouvelle pension basée sur la moyenne de salaire, au cours des trois dernières années.  
C'est pour mettre fin à certains abus. Ainsi, il arrive qu'un pensionnaire qui retire par exemple \$1,250 de pension, parce qu'il gagnait \$2,500 les trois années qui ont précédé sa retraite, est réintégré, disons à \$1,500 par année. Remis en service actif, le pensionnaire retire quand même sa pension et touche le joli pécule de \$2,750; puis lorsqu'il est remis à sa retraite, il continue à recevoir encore \$1,250 de pension.  
L'amendement projeté tend à faire disparaître cette anomalie que la constitution n'a pas prévue.

## GRAVES ACCUSATIONS

Sherbrooke, 8. — Le juge Corribeau, de Québec, vient de condamner au cours d'une séance de la Cour du magistrat dans la ville capitale, le nommé Bernard Schaffer, de l'ancienne maison "E. T. Dry Goods Syndicate", à subir son procès aux prochaines assises, l'automne prochain. Le prévenu aura à répondre à deux accusations différentes, de Montréal. On prétend que Schaffer s'est approprié une somme de \$125,000 alors qu'il dirigeait la maison en question. L'enquête fut commencée à Sherbrooke, et se termina à Québec. L'accusé a été remis en liberté provisoire moyennant deux cautionnements de \$4,000 chacun.

## REQUÊTE EN ANNULATION

LA VILLE DEMANDE L'INVALIDATION DU RAPPORT DES COMMISSAIRES QUI ONT DÉTERMINÉ LES INDEMNITÉS POUR L'EXPROPRIATION DE PROPRIÉTÉS, LE LONG DU CANAL DE L'AQUEDUC.

En Cour de pratique la ville de Montréal a présenté une requête pour faire annuler le rapport des commissaires qui ont déterminé la somme des indemnités aux gens dont les propriétés ont été expropriées lors de l'élargissement du canal de l'aqueduc et l'établissement de boulevards de chaque côté du canal. Les mis-en-cause sont nombreux: MM. A. Geoffroy; G. W. Owend; J. A. Landry; H. Gohier; L. A. Bedard; J. Ferreault; G. W. Parent; J. A. Leclerc; F. Sauvageau; C. Allard. La loi 62 Victoria autorise l'élargissement du canal et la construction des boulevards. Des commissaires furent nommés par la cour; ils devaient déterminer les indemnités. Ces restaurations nécessitent des expropriations.

En vue de la plus-value que ces améliorations donneraient aux terrains, ceux-ci se vendraient cher. La ville a reçu la note des commissaires. Le rapport au dire de l'avocat de la ville est illégal et nul. Il en a demandé l'annulation par la Cour de pratique. La ville prétend que les commissaires auraient dû faire un rapport délimitant les indemnités à chaque propriétaire et non le montant global. Le juge Dufois a pris cette requête en délibéré. La loi donne au tribunal un pouvoir discrétionnaire pour déterminer le délai.

## LE REQUÉRANT SIMULAIT LA MALADIE

Le juge Pannetot a rendu jugement dans une réclamation intentée par un employé, C. Velano, contre la compagnie des tramways. En septembre 1917, Velano fut blessé à la tête par la chute d'un rail qui chargeait dans un char. Depuis il a souffert d'incapacité permanente.  
L'alléguait faute inexcusable de la part de la compagnie. Il réclamait la somme de \$980 pour incapacité temporaire et une rente annuelle de \$490. La compagnie a nié les prétentions du requérant. Elle a prouvé que le demandeur simulait la folie et la maladie et qu'il refusait de se faire soigner. Les témoins n'ont pas réfuté la preuve de la défenderesse. Le juge lui a donné gain de cause. L'action de Velano est renvoyée avec frais contre le requérant.

## TRIBUNAL D'APPEL OUVRIER

Le tribunal d'appel ouvrier (Labor Board) siègeait ce matin. Le président des arbitres est le juge Maclean. Les arbitres sont MM. G. Francis, Bruce de Toronto, W. Rutherford et G. Goughlin. Le bureau entend la requête des compagnies de messagerie. Les délibérations ont lieu à huis clos.

## CAUSE EN DELIBERE

Le juge Guérin a pris en délibéré la cause de B. Capretti contre la compagnie "St. Maurice Construction". Le demandeur réclame pour la mort de son fils âgé de 25 ans, la somme de \$10,000 en vertu du droit commun. Le requérant demeure en Italie de même que la femme du défunt dont il était le soutien. Sa mort est venue à la digue La Loutre. On sait que Velano fut blessé à la tête par la chute d'un rail qui chargeait dans un char. Depuis il a souffert d'incapacité permanente. L'alléguait faute inexcusable de la part de la compagnie. Il réclamait la somme de \$980 pour incapacité temporaire et une rente annuelle de \$490. La compagnie a nié les prétentions du requérant. Elle a prouvé que le demandeur simulait la folie et la maladie et qu'il refusait de se faire soigner. Les témoins n'ont pas réfuté la preuve de la défenderesse. Le juge lui a donné gain de cause. L'action de Velano est renvoyée avec frais contre le requérant.

## MARCHANDS INDOUS MÉCONTENTES

Londres, 8. — (De la Presse Associée par l'agence Reuter.) — Le correspondant de l'agence Reuter à Bombay disait, à la date du 27 mars :  
Le mécontentement qui régnait chez les détaillants de grains a dégénéré en rixes. Deux mille détaillants armés de bambous ont attaqué le bureau du contrôleur des vivres et se sont portés à des voies de faits contre cet officier. La police enquête, mais n'a fait aucune arrestation.

## M. NORRIS À OTTAWA

Ottawa, 8. — M. T. C. Norris est arrivé dans la capitale, le soir de l'ouverture du caucus des unionistes de l'Ouest. Il a déclaré que son voyage n'avait pas trait à la politique fédérale, mais qu'il venait régler des affaires provinciales.

Ottawa, 8. — Le premier ministre du Manitoba, M. T. C. Norris, est de passage à Ottawa et a une entrevue ce matin avec le chef de l'Opposition, M. MacKenzie; M. Robert Rogers était aussi dans les couloirs du Parlement ce matin.

Sherbrooke, 8. — M. B. E. Welsh, de cette localité, a été appelé il y a quelques jours au chevet de son fils George, qui venait d'être victime d'un accident qui lui coûta la vie. Le jeune homme reçut une raie d'un cheval, alors qu'il était à l'atteler. C'est le second fils de M. Welsh qui disparaît depuis dix mois seulement. La famille Welsh est ici fort estimée des Canadiens français.





## LE FOYER

### Avant le voyage

Demain, je partirai pour un petit voyage. Rien ne me plaît autant. J'aime jusqu'à la poussière des gros chars, et je prends plusieurs heures à me laisser de regarder le paysage, si uniforme soit-il. Le mouvement apparent des clôtures, des arbres, des terres m'intéresse. Les maisons isolées dans des plaines ou dans des creux de vallée me font rêver. Qui les habite? Que pensent ces solitaires? A leur place, que penserais-je, avec ma personnalité de citadine remuante? Les bois cessent-ils d'être beaux lorsqu'on les a toujours pour horizon? Et les couchers de soleil et les levers de lune, et le silence?

Les voyages enrichissent la mémoire de tant d'images, de tant de tableaux! Ils enrichissent aussi le cœur. Si court soit-il, le voyage apporte toujours de l'imprévu; il est rare qu'en chemin on ne relève pas une amitié, on n'ait pas la révélation d'une personnalité que jusqu'alors on ignorait à peu près; cousine ou cousin, qu'importe, chaque sympathie nouvelle est douce dans la vie.

Mais j'ai peur du voyage que j'aime. En m'y préparant, si je me sens très gaie, très vive, j'ai le scrupule de croire que c'est un mauvais présage; je voudrais être moins contente; je voudrais être plus anxieuse. Je me dis: "Tu es trop ravie, ma petite, il va t'arriver quelque gros désappointement. Je t'en prie, sois un

peu angoissée, si tu veux faire une heureuse expédition."

Et si je suis angoissée à souhait, eh bien! je ne suis pas encore satisfaite. Je suis trop mal à l'aise en moi-même pour y voir l'augure d'un ouvrage idéal. L'imagination bat la campagne. Mes parents seront-ils victimes d'accidents en mon absence? La maladie passera-t-elle chez nous? Il me semble que je suis le jouet d'affreux pressentiments. J'ai vraiment peur. Si je m'écoulais, je ne partirais pas. Mais je ne m'écoute jamais parce que je pars toujours.

Je pars. J'aime cela partir, même si je souffre un peu, j'aime le risque, l'imprévu, l'incertain du voyage. J'aime le changement, et que le monde augmente dans mon esprit, le petit monde que j'ai vu, en attendant d'en voir un plus grand.

Nous sommes d'ailleurs faits pour le voyage, nous les humains. N'avons-nous pas sans cesse des désirs de décors nouveaux? N'espérons-nous pas toujours à demain?

D'aujourd'hui à demain il y a un petit voyage dans les heures. J'aime mieux tout de même voyager pour vrai; alors, le temps vaut doublement, on espère des joies, des émotions devant le pays à revoir. Alors, on trouve la vie exquise, diverse, ravissante. Mais, hélas! nous sommes aussi faits pour les déceptions, l'incertitude, l'inquiétude. Si j'allais souffrir en voyage... Qu'importe! Je pars.

Michelle Le NORMAND.

## UNIVERSITE LAVAL

FACULTE DES ARTS

Semaine 6-12 avril

Mardi, 8, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours de la Schola Cantorum. — Degré supérieur (Prof. Charbonneau).

Mercredi, 9, 8 heures 15, salle des conférences. — Conférences publiques (Prof. Gautheron). 9e conférence. — Les grandes épistolaires du XVIIIe siècle.

Mercredi, 9, 8 heures 15, 2e étage, salle 24 (Faculté de médecine). — Cours de droit et d'économie commerciale (Prof. Vanier) 9e leçon.

Les obligations. Leurs sources. La convention et le contrat. Différentes espèces de contrat. Les éléments du contrat. Les causes de nullité des contrats. L'interprétation des contrats. Les quasi-contrats. Les délits et les quasi-délits. L'obligation conditionnelle, à terme, alternative, solidaire, indivisible. La clause pénale. Comment s'éteignent les obligations.

Jeudi, 10, 8 heures 15, salle des conférences. — Soirées publiques de la Schola Cantorum. — 3e conférence (M. Ph. Edouard Biron). "Erreurs d'autrefois, évolution heureuse: une page de l'histoire de la musique d'église chez nous."

Jeudi, 10, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours d'économie et de législation industrielle (Prof. Montpetit) 18e leçon. — Les habitations ouvrières. — Le surpeuplement et ses conséquences sociales. — Enquêtes. — Solutions suggérées. — L'habitation saine. — Le casier sanitaire. — Résultats. — L'inspection. — Législation provinciale.

Vendredi, 11, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours d'histoire du Canada (Prof. Groulx), 3e conférence. — La naissance d'un race: le résultat de ces causes combinées: la race nouvelle.

Vendredi, 11, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours de la Schola cantorum. — Degré intermédiaire (Prof. Pineault).

Samedi, 12, cours de pédagogie. — Section française (salle des promotions): 2 heures: Correction de la deuxième composition (abbé Maurice); 3 heures 15: L'enseignement des sciences physiques et naturelles. (Abbé de Lamirande).

English section (Lecture room): 2 p.m., Religious education of the child (Father Filion): 3.15 p.m., Arithmetic, Part II (Brother Leon).

Samedi, 2, cours de pédagogie. — Congrégation de Notre-Dame (1010-ouest rue Sherbrooke), section française. — 9 heures: Correction de la deuxième composition (abbé Maurice); 10 heures 15: La géographie à l'école primaire (Prof. Emile Miller).

## COLLÈGE STE-MARIE

Sur demande de plusieurs anciens élèves du collège il y aura les 10, 11 et 12 avril prochain, une retraite pascalle prêchée par le R. P. Ruhlmann.

Tous les soirs à 8 heures, dans la chapelle du collège, cantiques, sermons et bénédiction du T. S. Sacrement. Tous les anciens sont cordialement invités.

## DYSPEPSIE

Qui mange bien, digère bien, vit bien.

Qui mange mal, digère mal, vit mal.

Le cerveau fonctionne mal; l'esprit perd sa lucidité; la mémoire est paresseuse; le cœur est irrégulier; le foie et les intestins s'irritent. Il devient irritable, maussade, insupportable.

Quand l'estomac va mal, tout va mal.

Quand l'estomac va bien, tout va bien.

## PAP-SAG

(Tablettes)  
Aucune des maladies d'estomac ne résiste à leurs bienfaisants effets. DYSPEPSIE, GASTRITE, PITUITÉ, DILATATION, INDIGESTION, RENVOI, LOURDEUR, AIGREUR, VERTIGE, GONFLEMENT, MELANCOLIE, CAUCHEMAR, SOMNOLENCE APRES LES REPAS, INSOMNIE. Les essayer c'est les adopter pour toujours.

Prix: 50 sous la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez tous les marchands, ou envoyées par la poste sur réception du prix, par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE LIMITEE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

## CONSTIPATION

Le séjour prolongé de matières fécales dans l'intestin compromet la santé générale, charge le sang de substances nuisibles, ce qui provoque des maladies. Ayez une évacuation de l'intestin, au moins toutes les vingt-quatre heures, en prenant le

## ROBOL

Une ou deux tablettes ROBOL prises le soir au coucher, vous guériront de la constipation et vous débarrasseront des déchets qui vous empoisonnent.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour \$1.25. Envoyé par la maille par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE LIMITEE, 274, rue St-Denis, Montréal.

## Un Remède contre la Dyspepsie

M.D. prescrit: "Toute personne souffrant d'une indigestion chronique ou de constipation peut se guérir en prenant de 15 à 30 gouttes d'Extraits de Racines après chaque repas et au coucher. Ce remède est vendu par les pharmaciens sous le nom de Sirop Carati de la Mère Scigel." Procurez-vous le véritable. 50c. et \$1.00 la bouteille.

## UN STUDIO DE CINÉMA À QUÉBEC

Québec, 8. — (De notre correspondant). — La compagnie de vues cinématographiques Avic, de Chicago, vient d'adresser à la Chambre de Commerce de cette ville une lettre dans laquelle elle exprime le désir d'ouvrir un studio à Québec. La compagnie veut entrer en communication avec un homme d'affaires sérieux qui s'intéresserait à l'ouverture d'un laboratoire et d'un bureau de distribution à Québec.

## MORT DU R. F. ANGE

Le Frère Ange, de la congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne, vient de mourir à l'âge de 75 ans.

Le défunt fut placé d'abord au Collège Ste-Marie, puis à Chambly, à Saint-Henri de Mascouche, à St-Ours, au Village de Laprairie et à Ste-Anne-de-Bellevue. A Montréal, il fut employé successivement à St-François-Xavier, à St-Edouard et à St-Stanislas.

Ses anciens élèves et ses amis sont invités à prier pour lui. La prière est le meilleur moyen de témoigner de la reconnaissance à ceux qui furent sur la terre nos parents, nos amis ou nos maîtres, et qui sont allés rendre compte à Dieu des oeuvres de leur vie.

## COSTUMES de PRINTEMPS et PARDESSUS de PRINTEMPS

nettoyés ou teints d'après des principes scientifiques, voilà qui produit un changement peu coûteux et d'un effet agréable. Téléphonez et notre voiture viendra chez vous.

## TOILET LAUNDRY

Company Limited

Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"

## GRANDS MAGASINS GOODWIN

### Le dernier jour de la vente de soies et d'étoffes



## SOIES-

1,000 verges de Soies de bonne qualité, comprenant: Crêpes de Chine de couleur de 40 pouces. Grandes variétés de couleurs.

Taffetas de 36 pouces, bleu marine, bleu Alice, brun foncé, vert Russe et gris. Quelques morceaux sont légèrement endommagés, mais il est très difficile de s'en apercevoir. Cette soie est aussi très résistante.

Soies bleues Surah de 36 pouces, pour costumes.

Satins charmeuse de 40 pouces. Gris, prune, chair, champagne et brun foncé.

Prix de la vente, la verge... **2.29**

300 verges de Soies de fantaisie et unies, comprenant:

Jersey de soie, Crêpe de Chine, Habutai, Popeline, Soies rayées, Satin de fantaisie et uni, etc. Largeur de 33 à 40 pouces.

Prix de la vente, la verge... **1.69**

## SPECIAL DE 9 A 11

500 verges de Crêpe de Chine de 36 pouces, beau crêpe, se lave bien. Très approprié pour robes d'été, blouses, sous-vêtements, etc. Couleurs: rose, brun, fraise, clair, wisteria, lilas, prune, améthyste, vert mousse, réséda, vert Nil, mais, etc.

De 9 à 11, mercredi, la verge... **1.00**

## ETTOFFES

Drap de Sedan de couleur de 54 pouces. **4.98**

Prix de la vente, la verge...

Gabardines de 48 pouces. **3.98**

Prix de la vente, la verge...

Serges de couleur de 54 pouces. **3.98**

Prix de la vente, la verge...

Drap de Sedan de couleur de 48 pouces. **3.98**

Prix de la vente, la verge...

Popelines de 36 pouces, dans toutes les couleurs les plus idéales pour le printemps. Soie luisante avec un léger mélange de coton. Prix de vente, la verge... **.98**

400 verges d'étoffes consistant en Serges, Armures, Nouveaux quadrillés, Plaid, quadrillés et lustrés. Largeur 36 à 42 pouces. Prix de la vente, la verge... **.69**

## SPECIAL DE 9 A 11

50 verges de Serge bleu marine. Tout laine. Fin croisé. 40 pouces de largeur. Très appropriée pour robes d'enfants, etc.

De 9 à 11, mercredi, la verge... **2.39**

Goodwin's—Au premier.

Magasins fermés à 6.00 p.m.

Magasins ouverts à 9.00 a.m.

(Heure de Montréal)

**Goodwin's LIMITED**

Téléphone Uptown 7000

## Pensées choisies

L'amitié est le ciment de la vie.

AMYOT.

L'amitié est comme une âme dans deux corps.

ARISTOTE.

Il faut de ses amis endurer quelque chose.

MOLIERE.

Quand mes amis sont borgnes, je les regarde de profil.

JOUBERT.

Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'amitié.

Mme GEOFFRIN.

Deux caractères opposés peuvent faire de bons amis; s'ils se comprennent, ils se complètent.

Comtesse DIANE.

Il y a cent manières de témoigner son amitié sans le dire.

Mme de Sévigné.

## Conseils pratiques

Pour faire disparaître les traces brunes laissées sur les mains par les tomates. — Après avoir soigné vos tomates, il arrive que vous avez les mains en triste état. Pour nettoyer celles-ci, frottez-les avec une tige de rhubarbe coupée en morceaux. Deux ou trois morceaux suffisent pour le succès d'une opération.

Pour enlever les poils des fourrures sur les vêtements. — Les fourrures qui ne sont plus neuves perdent leurs feurs: ceux-ci s'attachent aux vêtements, et souvent la brosse ne parvient pas à les enlever. Dans ce cas, trempez la brosse dans l'alcool pur ou de l'eau-de-vie; les poils s'attachent alors à la brosse.

Pour combattre le hâle. — On combat le hâle et l'on redonne au teint sa fraîcheur en enduisant la figure avec un jaune d'œuf bien frais.

qu'on garde pendant un quart d'heure; puis on lave, d'abord à l'eau chaude, ensuite à l'eau froide.

Pour nettoyer les taches sur l'albâtre. — On lave d'abord l'albâtre à l'eau de savon, ensuite on applique sur la tache de la chaux, puis on frotte avec un morceau de flanelle trempé dans l'eau tiède de savon.

**La bonne cuisine**

## PIGEONS FRITS

Prenez quatre pigeons, une demi-livre de viande de saucisse, un œuf, une carotte, un navet, un oignon, du céleri, et des clous. Videz et coupez en deux les pigeons, sur la longueur: désossez l'aile et la cuisse, et nettoyez; lavez soigneusement. Mettez dans un vaisseau, un morceau de navet et de carotte, un petit oignon, un peu de céleri, quelques clous de girofle et du poivre; mettez les pigeons sur le dessus; ajoutez deux tasses d'eau, et les os nettoyés et préparés: couvrez le tout et laissez cuire une heure. Enlevez les pigeons et asséschez-les. Divisez la viande de saucisse en quatre portions: remplissez-en les pigeons, et avec des mains enfarinées, travaillez-la, et répandez de la farine sur tout le pigeon. Ayez un œuf bien battu; couvrez-en soigneusement les pigeons, et roulez dans les miettes de pain. Mettez dans la graisse ou l'huile à frire pour les faire brunir. Faites la sauce suivante: coulez le jus des pigeons, mettez une cuillerée à table de farine, une cuillerée à table de graisse, mouillez avec un peu d'eau, puis ajoutez le jus coulé, une cuillerée à thé d'extrait de viande, une petite tomate tranchée, et du sel

au goût: laissez bouillir le tout pendant dix minutes, puis coulez. Peut-être serez-vous obligés d'ajouter de l'eau, pour avoir une sauce de meilleure consistance.

## GATEAU AUX FIGUES

Prenez un livre de figues, une livre de cassonade, une demi-cuillerée à thé de sel, une cuillerée et demie à thé de crème de tartre, une demi-cuillerée à thé de soude, quatre cuillerées à table de beurre fondu, de la farine.

Faites bouillir à part durant deux heures les figues et la cassonade avec suffisamment d'eau pour couvrir. Aussitôt refroidies, ajoutez le sel, la crème de tartre et la soude. Faites dissoudre dans le lait la crème de tartre et la soude. Ajoutez le beurre fondu et assez de farine pour en faire une pâte molle.

## MACARONS AU COCO

Prenez une demi-livre de sucre, une demi-livre de coco, quatre blancs d'œufs, une cuillerée à table de farine.

Délayez le tout, puis coupez en petits gâteaux que vous finissez, tel qu'indiqué à l'article précédent. Faites cuire lentement à feu doux.

## AUTOUR DE LA MAISON

est en vente au Devoir et dans toutes les bonnes librairies au prix de cinquante sous plus cinq sous pour les frais de poste. Les communautés religieuses qui pourraient en acheter pour les distributions de prix sont priées de s'adresser à l'auteur même qui leur fera une remise spéciale.

## SERVICE SOLENNEL

(De notre correspondant)

Lac Pelletier, Sask., 8. — Notre paroisse a fait chanter un service solennel pour le repos de l'âme de sir Wilfrid Laurier. Presque toutes les familles y étaient représentées.

de renseignements satisfaisants.

—Les renseignements! s'écria Damien, tirant son carnet. Tenez, je vais vous donner les noms d'une quantité de personnes auxquelles on peut s'adresser... Je ne suis pas un saint, mais je ne crains pas, cependant, ce qu'une mère intelligente et raisonnable peut apprendre sur mon compte. Et elle? Savez-vous ce qu'elle pense?

Elle n'a pas songé au mariage jusqu'à présent. Je sais qu'elle voudrait en retarder le moment; mais je crois qu'il serait aisé de gagner son cœur.

Damien le croyait aussi. Il partit le lendemain, laissant à Sidonie la liste des donneurs de renseignements, et l'autorisant à confier à Mme Bégard les vœux qu'il formait.

## VI

Tout marcha très vite.

Les renseignements furent satisfaisants.

D'abord, lorsqu'il s'agit d'un mariage, il y a presque toujours des complications pour le faire réussir. Sans manquer à la vérité stricte, on souligne les choses favorables, et l'on glisse sur celles qui le sont moins. Un homme ou une femme à marier inspirent un intérêt subit, et se trouvent tout à coup doués de

toutes les qualités désirables.

Une mère très impartiale, très scrupuleuse, un peu craintive, eût peut-être épluché plus soigneusement les lettres reçues au sujet de Damien. Une ou deux de ces lettres contenaient, non pas positivement des réserves, mais de vagues réticences. A les creuser, on eût pu entrevoir que le défaut de son caractère était une certaine faiblesse, défaut redoutable dans la conduite de la vie, et que ne peuvent pas toujours enlever l'influence d'une femme ni le rayonnement d'un devoir. Mais Mme Bégard n'était pas impartiale en cette occasion, et si occupée qu'elle fût du bonheur de sa fille, elle prétendait surtout le composer d'éléments qui faussaient son jugement. L'alliance l'ebouillonnait. Si la fortune n'égalait pas la sienne, elle suffisait à prouver le désintéressement de la recherche. Il n'y avait dans la vie de Damien aucune folie apparente, aucune habitude néfaste. Pascale était assez charmante pour fixer son cœur, assez intelligente pour le retenir à son foyer, et enfin, elle serait là, elle, la mère, habituée à contrôler, à diriger, pour prendre la direction du jeune ménage et enlever les prodigalités, — seule menace qu'elle eût retenue de certaines informations.

Et un soir, elle aborda avec sa fille la question qui, maintenant, l'occupait tout entière.

Le crépuscule laissait encore au dehors un peu de lumière diffuse. Quelques touches empourprées, attardées à l'ouest, brillaient dans le ciel pâle. Il régnait un grand silence; pas un souffle n'agitait les masses des arbres de l'avenue, et dans le petit salon auver, où la mère et la fille se tenaient habituellement, une seule lampe combattait les ténèbres qui s'amoncelaient dans les angles.

—Pascale, j'ai quelque chose à te dire.

Pascale tressaillait. La voix de sa mère, d'ordinaire brève et légèrement métallique, était adoucie et comme hésitante. Elle commença à trembler sans savoir pourquoi, et attachée sur Mme Bégard un regard effrayé.

—Tu devines, n'est-ce pas, ma petite fille? C'est la première fois, cependant, que je dois te parler de l'avenir. Non pas en termes vagues, mais sérieusement... Jusqu'à présent, les demandes qui m'étaient adressées pour toi étaient inadmissibles...

—Oh! maman, pourquoi vouloir me marier déjà!...

Et un flot de larmes jaillit des yeux de Pascale.

—Quel enfantillage! dit la mère, légèrement impatiente. Il faut bien en venir à un jour ou l'autre, et l'occasion dont il s'agit ne se représenterait pas...

Et, rompant avec les préliminaires qu'elle avait arrangés d'avance, elle reprit, sans s'en apercevoir, sa voix autoritaire.

—C'est le marquis de Maulgrand qui demande ta main...

Elle pensait évidemment que ce nom allait tout de suite triompher de ce qu'elle appelait l'enfantillage de sa fille. Mais ce fut seulement de la stupeur qui se refléta sur le visage de Pascale.

—M. de Maulgrand! répéta-t-elle, saisie. Mais il ne me connaît pas!

—Enfant! dit la mère, souriant malgré elle, tu ne connais pas encore ce sentiment, le seul qui n'ait pas besoin de passé, — qui est souvent, irrésistible... Et tu ne sais pas non plus à quel point tu es faite pour l'inspirer...

—Un sentiment qui n'a pas besoin de passé!... Qui ne s'appuie pas sur la base des souvenirs, qui n'a pas la garantie du temps! Ah! maman, ce n'est pas ainsi que j'aurais rêvé... ce que je ne connais pas, en effet... Ce n'est pas l'idée que je me serais faite de l'amour!

(A suivre)

—Quel enfantillage! dit la mère, légèrement impatiente. Il faut bien en venir à un jour ou l'autre, et l'occasion dont il s'agit ne se représenterait pas...

Et, rompant avec les préliminaires qu'elle avait arrangés d'avance, elle reprit, sans s'en apercevoir, sa voix autoritaire.

—C'est le marquis de Maulgrand qui demande ta main...

Elle pensait évidemment que ce nom allait tout de suite triompher de ce qu'elle appelait l'enfantillage de sa fille. Mais ce fut seulement de la stupeur qui se refléta sur le visage de Pascale.

—M. de Maulgrand! répéta-t-elle, saisie. Mais il ne me connaît pas!

—Enfant! dit la mère, souriant malgré elle, tu ne connais pas encore ce sentiment, le seul qui n'ait pas besoin de passé, — qui est souvent, irrésistible... Et tu ne sais pas non plus à quel point tu es faite pour l'inspirer...

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 49 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), N. Chevalier, gérant général.

## Marquise de Maulgrand

Par M. MARYAN

## Feuilleton du DEVOIR

(Suite)

Pascale parcourut d'un regard intérieur le cycle de leur voisinage. Aucun des habitants de la région ne lui semblait un mari possible. Elle fit un geste insouciant.

—Peut-être quelque inconnu viendra-t-il un jour vous aider dans votre tâche, maman. En tout cas, ne pensons pas à un avenir que je voudrais très lointain. Je suis si heureuse!

Et, se penchant, elle embrassa tendrement sa mère.

Mme Bégard n'attachait pas d'importance à ces paroles. Le moment venu, ce moment peut-être moins lointain que ne le souhaitait sa fille, Pascale se laisserait guider aveuglément par elle.

Et pendant ce temps, Damien déclarait qu'il était amoureux fou de

Mlle Bégard, et décidé à demander sa main.

—Tu l'as vu deux fois! disait Guy, avec une sorte d'ahurissement. Son esprit un peu lent, son cœur fidèle, mais pais

# La Vie Sportive

## Rivet a été terrassé par Eugène Brosseau

L'ancien champion amateur d'Amérique envoie son adversaire au pays des rêves à la septième ronde, hier soir — Demers et Girardin sont vainqueurs aux points — Cohen perd sur un "foul"

### Cline contre Brown

La douzième séance de boxe organisée par le club Olympique au théâtre Français, hier soir, a remporté un succès sans précédent. D'ailleurs le programme était incomparable puisqu'il comprenait les noms des meilleurs pugilistes locaux.

La rencontre principale mettait aux prises Eugène Brosseau et Georges Rivet pour le titre de champion poids mi-moyen du Canada.

Eugène Brosseau triompha de son adversaire, car après avoir complètement dominé pendant six rondes, il mit Rivet hors de combat à la septième ronde.

Cette bataille fut toute à l'avantage de l'ancien champion amateur d'Amérique, car il a tout simplement ridiculisé Rivet. Celui-ci se sentait battu lorsqu'il entra dans l'arène et à l'exception d'avoir encaissé un grand nombre de coups, il ne fit pas merveilles, mais au contraire il fit piètre figure. Brosseau le martela de coups de commencement à la fin, tandis que Rivet frappait presque constamment dans le vide grâce au magnifique jeu de tête de notre champion.

Rivet ne mit jamais Brosseau en danger, mais il chercha à immobiliser son adversaire dans les prises de corps en tenant de son mieux car il ambitionnait de résister les dix rondes et pour un instant les spectateurs croyaient qu'il serait encore de bout à la conclusion de la dixième reprise.

Brosseau boxait avec prudence et cherchait une "ouverture" pour porter le coup décisif, chose qui se produisit après deux minutes et cinq secondes dans la septième ronde par un crochet de gauche à la mâchoire. Rivet tomba de tout son long sur le matelas et avant qu'il ne put se remettre sur ses pieds l'arbitre avait compté les dix secondes réglementaires.

Brosseau était victorieux et les spectateurs firent une ovation au champion des poids mi-moyens du Canada.

Rivet se montra très exigeant hier soir, car à son entrée dans l'arène, il fit savoir à la direction du club Olympique qu'il n'acceptait pas Georges Lepage comme arbitre mais insista pour que le troisième homme dans l'arène fut Jimmie McKimmie. Brosseau ne voulut pas retarder la bataille et se rendit de bonne grâce à la demande de son adversaire. Nous trouvons que Rivet a eu grandement tort de refuser Lepage car nous considérons cet arbitre comme un homme très compétent et tout à fait impartial.

Une question se pose maintenant: Que va faire Georges Rivet? Quelle cruelle épreuve ce doit être pour lui de se voir battu par un pugiliste qui a quelques mois d'expérience seulement comme professionnel, de se voir battu par un nouveau venu, pouvons-nous dire, quand l'ancien champion mondial Ted Lewis, ne put l'envoyer au pays des rêves en dix rondes! Va-t-il abandonner l'arène pour se livrer à d'autres sports? Nous croyons que c'est ce qu'il a de mieux à faire, car ce n'est pas seulement la résistance et l'endurance aux coups qu'il

faut pour faire un excellent pugiliste mais c'est l'amour du combat, et cette qualité manque totalement à Rivet. Rivet est un remarquable boxeur d'exhibition, ce n'est pas un batailleur. Hier soir, il se rendit au combat impressionné et sans énergie. Il eut l'air de faire tout son possible pour retarder l'échéance qu'il sentait fatale. Ce n'est pas le courage qui manque à Rivet, mais nous croyons que la crainte d'être vaincu lui enlève tous ses moyens et, si tel est le cas, il n'y a aucun remède.

Les rencontres préliminaires ont été excessivement intéressantes, à l'exception de la troisième qui malheureusement se termina par un "foul" en faveur de Patsey Dillon. Dillon se battait avec Benny Cohen et cette rencontre devait durer six rondes. Dès le début les deux boxeurs y allèrent avec beaucoup de force et continuèrent ainsi jusqu'à la troisième ronde, alors que Benny Cohen voulut lancer un "swing" que Dillon reçut plus bas que la ceinture. L'arbitre Lepage ne put le voir, étant en arrière de Cohen lorsqu'il fut porté. Dillon ne put continuer et fut obligé de demander un médecin qui constata qu'il était réellement blessé. D'un autre côté, il faut ajouter que Cohen ne l'a pas fait intentionnellement, et après la bataille il a déclaré qu'il était prêt à se rencontrer de nouveau avec Dillon, aussitôt que ce dernier sera bien portant.

La deuxième rencontre de la soirée qui avait lieu entre Georges Girardin et Victor Langlois, de Sherbrooke, a été l'une des plus belles batailles jamais eues à Montréal. Aussitôt la cloche sonnée les deux adversaires se lancèrent à l'attaque avec beaucoup de furie. La beauté du combat fut que jamais aucun des boxeurs n'a essayé de s'accrocher au corps de l'autre, et nous avons eu de la vraie boxe, de la première à la dernière ronde. Les deux premières rondes furent assez égales, mais à partir de la troisième, Girardin commença à affirmer sa supériorité, qu'il maintint jusqu'à la fin. A la sixième ronde, Langlois fut couché pendant six secondes, mais se releva pour continuer jusqu'à la fin du combat.

Dans la première rencontre, Russell qui se battait avec Eugène Demers, en fut quitte pour une bonne raclée. Les deux adversaires se portèrent de terribles coups, mais Demers eut l'avantage par une grande marge, ses coups étant beaucoup plus effectifs que ceux de son adversaire.

Dès la première ronde, Russell seignait du nez et à la deuxième, Demers lui bouchait un oeil et ensuite ce fut à ces deux endroits qu'il dirigea la majorité de ses coups.

### CLINE CONTRE BROWN

La direction du club Olympique a annoncé hier soir que la prochaine séance aura lieu mercredi de la semaine prochaine, alors que Irish Patsey Cline rencontrera Young Brown, de New-York, dans la bataille principale qui sera de dix rondes.

## LES SERIES DE LA CLASSE "A" DE LA M. B. A.

| M.A.A.A. Rouge |     |     |     |
|----------------|-----|-----|-----|
| Brown          | 93  | 95  | 102 |
| Gardner        | 101 | 114 | 106 |
| Douglas        | 96  | 115 | 112 |
| Wallace        | 135 | 134 | 98  |
| Paton          | 97  | 86  | 104 |
| Totaux         | 522 | 547 | 522 |

| Electra  |     |     |     |
|----------|-----|-----|-----|
| Filion   | 113 | 92  | 98  |
| Boufard  | 89  | 108 | 118 |
| Jodoin   | 121 | 102 | 133 |
| Courette | 116 | 104 | 108 |
| Bédard   | 110 | 116 | 97  |
| Totaux   | 549 | 522 | 554 |

| Canadien |     |     |     |
|----------|-----|-----|-----|
| Labelle  | 129 | 122 | 109 |
| Eron     | 131 | 133 | 126 |
| Mahoney  | 141 | 110 | 132 |
| Hardouin | 117 | 136 | 98  |
| Ouimet   | 116 | 118 | 100 |
| Totaux   | 634 | 619 | 585 |

| Bengard  |     |     |     |
|----------|-----|-----|-----|
| Talbot   | 129 | 104 | 111 |
| Weinfeld | 128 | 109 | 126 |
| Hisman   | 121 | 105 | 130 |
| Larenzi  | 105 | 156 | 139 |
| Kaufman  | 105 | 156 | 139 |
| Totaux   | 598 | 593 | 618 |

## LA LIGUE DU MONTAGNARD

Les séries de la ligue de quilles du Montagnard seront inaugurées demain soir aux allées Electra alors que quatre parties seront disputées entre les équipes de ce populaire club de raquetteurs.

Nous désirons attirer l'attention des quilleurs du Montagnard sur le fait que les parties commenceront à 8 heures 30 très précises et que tous les membres de ce club qui désirent figurer sur l'une des équipes devront être au poste.

M. Ludger Gravel, président honoraire du club, lancera la première boule.

### LES QUIILLES

#### AU NATIONAL

Voici le résultat des parties de la ligue de Quilles des Maisons d'Affaires, jouées sur les allées du National:

| Maison Chaput |     |     |     |
|---------------|-----|-----|-----|
| Durocher      | 168 | 144 | 168 |
| Archambault   | 112 | 111 | 123 |
| Gendron       | 111 | 122 | 120 |
| Côté          | 120 | 167 | 134 |
| Trudel        | 120 | 156 | 180 |
| Totaux        | 639 | 700 | 725 |

#### A Racine, Ltée.

|             |     |     |     |
|-------------|-----|-----|-----|
| Vautrin     | 139 | 146 | 114 |
| Poirier     | 137 | 115 | 174 |
| M. Gagnon   | 79  | 157 | 127 |
| May         | 218 | 148 | 136 |
| Archambault | 115 | 167 | 156 |
| Totaux      | 688 | 733 | 707 |

| Maison Rolland |     |     |     |
|----------------|-----|-----|-----|
| Rhœume         | 170 | 139 | 154 |
| Lefebvre       | 147 | 148 | 171 |
| Dumouchel      | 155 | 137 | 144 |
| D. Rolland     | 164 | 156 | 133 |
| Brosseau       | 141 | 122 | 115 |
| Poudrette      | ... | ... | ... |

| Totaux                 | 777 | 702 | 717 |
|------------------------|-----|-----|-----|
| Laporte, Martin et Cie |     |     |     |
| Francoeur              | 131 | 155 | 145 |
| Caisse                 | 105 | 94  | 94  |
| Morand                 | 143 | 130 | 134 |
| Beauregard             | 123 | 111 | 126 |
| Laviolette             | 115 | 153 | 146 |
| Totaux                 | 617 | 643 | 351 |

### LES PARTIES

#### D'EXHIBITION

Les parties d'exhibition jouées hier par les clubs des ligues majeures de baseball ont donné les résultats suivants:

|                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| A Philadelphie                                                        | R. H. E. |
| Baltimore, Internationale                                             | 6 8 2    |
| Philadelphie, Américaine                                              | 5 7 2    |
| McLellan, Frank et Carroll, Egan; Gravel, Gullman et McAvoy, Perkins. |          |

|                                                        |          |
|--------------------------------------------------------|----------|
| A Columbia                                             | R. H. E. |
| Détroit, Américaine                                    | 6 11 1   |
| Boston, Nationale                                      | 5 8 3    |
| James, Erickson et Stange; Rudolph, Keating et Wilson. |          |

|                                                                 |          |
|-----------------------------------------------------------------|----------|
| A Gainesville                                                   | R. H. E. |
| Boston, Américaine                                              | 4 8 0    |
| New-York, Nationale                                             | 2 8 1    |
| Mays, Bush et Schang, Walters; Neal, Causey, Steele et McCarty. |          |

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| A Dallas                                 | R. H. E. |
| Cincinnati, Nationale                    | 4 6 0    |
| Dallas, Texas                            | 3 7 5    |
| Eller, Ruether et Rariden; Bono et Vann. |          |

### LE TRAPPEUR

Une légère erreur s'est glissée dans notre rapport publié la semaine dernière, au sujet des élections du club de raquetteur Le Trappeur.

M. Gaston Fournier a été élu directeur tandis que M. R. Bonamie est le capitaine de la section de la raquette.

Nous devons aussi ajouter que MM. Patenaude, Rolland, Daoust et Jos. Archambault ont été admis membres du club.

### JOE BURNS A

#### BATTU JONES

Halifax, 8. — Joe (Kid) Burns, de Montréal, a donné à Harry Jones, d'Halifax, une mauvaise raclée dans leur rencontre de 15 rondes, à la salle St-Patrice, hier soir. Le résultat ne fut jamais douteux, et Burns frappa sur son adversaire sans rien recevoir en retour. La première ronde fut l'une des plus rapides qu'Halifax ait jamais vues. Les hommes sont des poids légers. Tom Foley arbitrait. Dans la partie semi-finale, Jim Sullivan, d'Halifax, a enregistré une victoire décisive contre Albert McDonald.

## HOTEL A ATLANTIC CITY



L'hôtel à l'épreuve du feu le plus neuf d'Atlantic City  
Situé juste en face de l'océan. Extraordinairement agréable durant le printemps.

Plans américain et européen  
Luxueuses salles d'attente, spacieuses verandas, et salons de soleil donnant sur l'océan. Auditions musicales d'après-midi et concerts du soir, les uns et les autres charmants. Demeure splendide comme un palais pour ceux qui cherchent du repos et du divertissement. Bain à l'eau de mer. Garage à l'épreuve du feu.

### BLESSE PAR UN TRAMWAY.

George Bival, 32 ans, 1244, rue Fulum, s'est fait frapper à la tête par un tram, angle Fullum et Mont-Royal hier soir. Il a été pansé à l'hôpital Notre-Dame.

# "OUI"

## PROCESSION AUX FLAMBEAUX

EN FAVEUR DE LA

## BIERE ET DU VIN

## DEMAIN SOIR Ralliement à 8h.

**Vous êtes invités à y prendre part---Surtout les  
ouvriers et les soldats de retour du front**

# Alignez - vous

AU

**Marché St-Jacques,  
coin Amherst et  
Ontario**

**et au  
Coin St-Denis  
et Ste-Catherine**

## CE QUE RECEVRA JACK DEMPSEY POUR VENIR ICI

Jack Dempsey qui viendra donner une exhibition de boxe vendredi soir, au Français, recevra le plus fort montant donné à un boxeur à Montréal pour une seule soirée. Lorsque Dempsey se présentera au caissier du théâtre, il recevra un montant de \$2,500. Le futur champion donnera une exhibition de six rondes, ou plus exactement deux exhibitions de trois assauts chacune; il donnera une démonstration de ses principaux coups; il dansera à la corde, il fera du "punching bag" et divers autres exercices d'entraînement.

### SOIREE DE BOXE

A LA HUTTE DES CHEVALIERS DE COLOMB, CE SOIR.

Une invitation spéciale est faite aux Chevaliers de Colomb de l'île de Montréal d'assister à la deuxième soirée organisée par les Abriss catholiques militaires, au Conseil Lafontaine, pour l'amusement des soldats revenus du front, qui aura lieu ce soir.

A cette occasion, le président du comité des amusements, le capitaine Quintal, a préparé un programme de boxe qui réunira toutes les célébrités du pays dans ce genre de sport. Nous verrons sur la scène: Eugène Brosseau, Georges Rivet, Kid Lewis, Deschamps, Patsy Kline et plusieurs autres, tous sous la direction de F. Fleming et de Billy Armstrong.

Les chevaliers tiendront sans doute à profiter de l'occasion qui se présente pour venir nombreux ce soir, témoigner leur gratitude et leur admiration à l'égard de nos braves.

L'entrée est gratuite.

## UNE ASSISTANCE CONSIDERABLE A L'EXPOSITION

Une foule nombreuse s'est rendue hier au patinoir Victoria pour assister à la deuxième journée du salon d'automobile sous les auspices de la Montreal Automobile Trade Association et l'animation la plus intense régnait.

Le gérant de l'exposition, M. Kirby, interviewé, hier soir, s'est déclaré très satisfait de l'affluence des visiteurs qui, dit-il, ne laisse rien à désirer sur les années passées. "Il s'est fait un chiffre d'affaires considérable dans la journée d'hier, et c'est là un fait qui prouve l'opportunité d'un Salon de l'auto cette année, en dépit d'objections soulevées en certains milieux.

Il faut, en effet, tenir compte du fait que les principaux distributeurs de voitures populaires, qui font partie de la Montreal Automobile Trade Association, dont M. J.-O. Linteau est le président, ont déjà tenu leurs expositions privées et s'étaient engagés à ne pas participer à aucune exposition indépendante.

Au cours de la soirée, Wilfrid Cabana, l'homme fort de Montréal, a renouvelé, aux applaudissements de la foule, l'exécution de son tour favori, le lever d'une automobile. C'est là un apport de plus à l'intérêt que renferme l'ensemble de l'exposition.

Les dames patronesses du Children's Memorial Hospital ont installé à l'avant du terrain, un restaurant où les visiteurs peuvent, tout en faisant une bonne oeuvre, trouver d'exquises choses.

Parmi les exposants, on peut admirer les automobiles Studebaker, Briscoe, Cole, Paige, les camions-automobile Derby et Four-Wheel Drive, les pneus Kelly-Springfield et la superbe montre de la compagnie Lamontagne Limitée, avec son installation de la Presto-Lite et de ses nécessaires de voyage.

0000000000000000000000000000000000000000000000000000000

## LA PAIX

## Crise à la conférence

Les délibérations sont en panne à propos des réparations — Grande tension — M. Wilson donne l'ordre au "George Washington" de gagner un port français — Il menacerait de s'en aller, si les délégués ne vont pas vite en besogne.

(Service de la Presse Associée)

Paris, 8. — La Conférence de la paix est arrivée à un tournant critique. Elle a à décider si elle doit aller vite en besogne ou si elle doit prolonger ses délibérations. On semble vouloir aller vite, mais on doute si en terminant tout le travail dans une quinzaine, on atteindra les résultats désirés.

Le Conseil des Quatre devait se réunir à 11 heures, hier matin, à la résidence du président Wilson où ce dernier garde encore le lit mais peut recevoir ses collègues. Comme M. Lloyd George a la même maladie que le président Wilson, la séance ordinaire du matin n'aurait pu avoir lieu au Conseil des Quatre, mais on a décidé de tenir la réunion à la résidence du premier ministre d'Angleterre. La réunion a commencé à ce dernier endroit, à 3 heures 20, hier après-midi. Les premiers ministres Clemenceau et Orlando, le colonel House ainsi que tous les experts en finance étaient présents. La principale question qui a été discutée fut celle des réparations. Les grandes lignes ont été adoptées, mais une quantité de détails sont encore à discuter.

Les bases qui serviront à régler les réparations et la restauration seront probablement en accord avec le septième et le huitième points du président Wilson ainsi qu'avec la réponse des Alliés à la note du président Wilson. Pour faire l'évaluation des dommages, on se basera sur les dommages actuels, et la commission des réparations devra diviser ces dommages en catégories ou classes.

Le paiement de ces indemnités se fera durant une période de plusieurs années, sans qu'il y ait un total fixé. Les premiers paiements devront probablement être faits pendant les deux années qui vont suivre.

Après la séance du Conseil des Quatre, on a dit que rien n'avait été décidé au sujet des réparations et autres questions, mais que la discussion sur les réparations reprendra aujourd'hui.

Il est évident qu'une grande tension règne à la Conférence. Le moment semble critique. Un des principaux collègues du président Wilson a dit hier qu'il ne serait pas surpris si la participation des Etats-Unis prenait fin bientôt, si on prolongeait la discussion sur les détails.

Les divergences d'opinion qui existent encore sur la question des frontières et des réparations sont relativement légères, a-t-il ajouté, mais ces légères divergences subsistent si longtemps qu'elles menacent de causer des délais prolongés.

Lorsque la question des réparations aura été réglée, celles de la frontière du Rhin et de la côte de l'Adriatique viendront sur le tapis.

Le vicomte Morley, représentant la Grande-Bretagne, le capitaine André Tardieu, représentant la France, et le professeur Charles S. Haskins, représentant les Etats-Unis, sont à l'étude la question des frontières. Ils n'ont pas encore rendu compte de leurs délibérations à la Conférence de la paix, mais on croit qu'ils ont décidé les grandes lignes d'une sécurité effective, sans annexion.

Le premier ministre italien, M. Orlando a eu une entrevue, à midi, avec le colonel House, au sujet de l'Adriatique. On parvient à s'entendre, peu à peu, sur cette question. Cet arrangement n'est cependant pas tout à fait acceptable à l'Italie, à propos de Fiume et de la Dalmatie.

Une preuve des progrès accomplis, c'est qu'une séance plénière de la Conférence de la paix aura lieu, vendredi après-midi. Ce sera la première réunion plénière depuis la présentation du pacte de la Ligue des Nations.

M. WILSON FAIT VENIR SON VAISSEAU

L'ordre donné par le président Wilson, que le "George Washington" se rende immédiatement à un port de France a provoqué beaucoup de commentaires, ici. Certains diplomates considèrent même que c'est l'indice d'un mouvement concerté dans le but de forcer la conférence de la paix à se décider au plus tôt.

Evidemment les commentaires sont nombreux. Des bruits couraient hier soir que le président Wilson avait lancé un ultimatum dans lequel il menaçait de ne plus faire partie de la Conférence de la paix, à moins que la conférence ne se décidât avant quarante-huit heures. Ceux qui sont dans l'intimité du président ont affirmé qu'il n'avait pas d'intention semblable. Les collègues du président Wilson n'hésitent pas à dire cependant qu'il a fait connaître clairement sa décision sur les principales questions en discussion. Il est déterminé à s'en tenir à sa décision.

L'ALLEMAGNE ET LA LIGUE

(Service de la Presse Associée) Londres, 8. — Le correspondant de la "Westminster Gazette" à Paris dit que la difficulté de mettre le texte de la Ligue des Nations dans le traité de paix que l'Allemagne doit signer, si l'Allemagne ne fait pas partie du pacte, a été réglée. Le pacte de la Ligue des Nations tel qu'il sera partie du traité de paix, sera rédigé de telle manière que quoique l'existence et la juridiction de la Ligue des Nations seront reconnues par l'Allemagne, ce pays n'en fera pas partie immédiatement comme membre. Cependant l'Allemagne se dira d'accord avec la Ligue, et consentira à se soumettre aux décisions de la Ligue.

Il n'est pas question maintenant d'admettre l'Allemagne parmi les premiers signataires, mais on a l'intention d'admettre l'Allemagne dès qu'il sera prouvé que ce pays pourra remplir fidèlement les obligations de la Ligue. On adoptera la même ligne de conduite pour les autres Etats ennemis. Ils seront invités à approuver les principes de la Ligue, et de cette façon ils seront des membres en probation, sans avoir droit de vote dans les conseils de la Ligue.

Les Etats sans gouvernement stable ne peuvent être éligibles à la Ligue. On apprend que plusieurs Etats neutres qui ont été consultés sont des adhérents enthousiasmés. Leurs suggestions seront étudiées attentivement et dans plusieurs cas seront insérées dans la convention si elles sont pratiques.

La difficulté soulevée par la doctrine Monroe a été éliminée. On doit se souvenir qu'à part certains cas qui sont bien définis, les décisions du conseil qui est composé de neuf membres doivent être unanimes. Comme les Etats-Unis feront partie du conseil exécutif de la Ligue, aucune décision ne pourra être prise à moins que les Etats-Unis ne donnent leur consentement.

PADEREWSKI RASSURE

Paris, 8. — Après les entrevues qu'il a eues hier avec le premier ministre, M. Clemenceau, le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon et le colonel House, Jan-Ingna Paderewski, premier ministre de Pologne, a déclaré qu'il est rassuré au sujet de l'entente du maréchal Foch à propos du passage des troupes polonaises par Dantzig.

"Nous avons été renseignés, en Pologne, par la version de l'Allemagne, au sujet de l'arrangement fait à Spa, a dit Paderewski. C'est pourquoi les Polonais regardent cet arrangement comme une soumission aux termes de l'Allemagne. Mais comme il m'a été expliqué aujourd'hui par les diplomates de l'entente, l'arrangement est tout autre. Je me rends compte de la nécessité de transporter les troupes polonaises de France en Pologne, dans le plus bref délai, et je vois que nous avons été trompés par les propagandistes allemands qui sont des milliers en Pologne."

Comme on demandait à Paderewski si le principe du débarquement des troupes polonaises à Dantzig avait été maintenu, il a répondu:

"Nous sommes incertains en même temps que peu satisfaits des négociations qui ont eu lieu au sujet de Dantzig. Si on ne donne pas Dantzig à la Pologne, nous sommes vaincus. Laisser Dantzig dans les mains de l'Allemagne voudrait dire la défaite de toutes les armées qui ont pris part à cette grande guerre."

Paderewski a répondu dans la négative à ceux qui lui demandaient si la neutralisation de Dantzig satisfaisait la Pologne. Nous avons eu des preuves comment fonctionnait la neutralisation de Dantzig. Le monde entier sait quelle facilité ce fut dans le passé. Ce sera la même chose à l'avenir.

## L'AVANCE DE L'HEURE À NICOLET

(De notre correspondant)

Nicolet, 8. — Après la dernière séance du conseil municipal, le maire a fait publier une proclamation à l'effet d'avancer les horloges d'une heure, à partir de six heures le soir du 6 avril jusqu'au 23 octobre prochain.

Les cloches de la cathédrale et des communautés religieuses ont annoncé la chose au public.

L'évêque du diocèse, Sa Grandeur Monseigneur Bruneau, avait approuvé cette décision et l'a annoncée au prône de la grand-messe, dimanche.

La population s'est prêtée de bonne grâce à la mesure.

## CHOSSES MUNICIPALES

## LA QUESTION DE GARAGE

FAUTE D'UNE MAJORITE ADVERSE SUFFISANTE, LE RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE SERA AUTOMATIQUEMENT ADOPTE JEUDI PROCHAIN.—DISCUSSION ANNULÉE.

La construction déjà coûteuse du garage municipal verra bientôt une fin prochaine puisque les crédits supplémentaires qu'exigent les entrepreneurs, crédits recommandés par la commission administrative, seront adoptés automatiquement jeudi prochain. Les échevins n'ont pu réussir, hier après-midi au conseil, à rejeter le rapport, faute de la majorité de règle, soit 16 voix; et les oppositionnistes n'ont recueilli qu'onze voix.

Tout le débat a pivoté sur l'adoption d'un crédit additionnel de \$17,710 pour certains accessoires; et l'opposition a été soulevée par l'exces même des crédits votés sur la somme originale du contrat de construction. Le garage ne devait coûter que \$132,000, en tout et par tout, a-t-on promis aux échevins en leur soumettant l'entreprise; aujourd'hui les "extras" commencent à venir et plusieurs prévoient que bientôt ils dépasseront la somme de \$30,000; d'autres vont jusqu'à dire, comme le maire, que le garage une fois terminé aura coûté au moins \$350,000.

La porte est maintenant ouverte aux crédits supplémentaires qu'il plaira aux commissaires de présenter, puisque le conseil n'a pas offert hier un bloc solide pour rejeter les premiers rapports. Les adversaires du rapport rejettent toute la responsabilité de ces dépenses sur le dos de la commission et de leurs confrères d'opposition; auprès des contribuables, ils sont heureux de ne pas assumer ce nouveau fardeau.

L'échevin Carmel, du quartier Saint-Denis, s'est prononcé, cette fois, en faveur du crédit supplémentaire, après s'être insurgé contre le projet lui-même; il explique sa volte-face en disant qu'il n'est que juste de compléter les travaux, maintenant qu'ils sont commencés et en bonne voie d'être terminés. Il a reçu l'appui de l'échevin Turcotte qui approuve en tout point la recommandation des commissaires; car, d'après lui, la somme de \$132,000 n'est destinée qu'au garage simplement, sans les accessoires nécessaires et qui sont nombreux dans une construction de ce genre.

L'échevin Rubenstein a fait valoir les principes d'économie qui militent en faveur du rapport, puisque les travaux ne doivent pas être suspendus maintenant qu'ils ont été autorisés.

M. Brodeur, leader du conseil, a franchement déclaré son opposition à tout crédit additionnel, à cause des prévisions différentes fournies par l'ingénieur en chef de la ville. La contradiction provient d'une somme de \$2,800 demandée tant pour la construction d'une bouillière, déjà comprise dans les premiers crédits votés tantôt pour transporter des matériaux au garage, tantôt pour d'autres fins. L'échevin Brodeur se refuse devant ces spécifications peu définies à recommander l'adoption de nouveaux crédits.

Le maire, qui a quitté son fauteuil présidentiel, s'est prononcé aussi contre l'adoption de crédits additionnels, "autrement, il n'y aura plus de fin à ce jeu-là". Il s'est opposé aussi à la clause de la charte qui stipule qu'il faut un vote des trois-quarts des voix du conseil pour rejeter un rapport des commissaires; "cette clause devrait être biffée par la Législature", a-t-il dit.

L'échevin Creelman a fait entendre une voix favorable à la commission. Il considère la construction du garage municipal comme une mesure d'ordre pratique et de progrès, que le conseil a déjà pleinement approuvée. Il ne voit pas le pourquoi de toute cette opposition à l'adoption d'une somme minime nécessaire pour terminer le garage.

Pour mettre fin à la discussion, l'échevin Bédard a proposé l'amendement suivant: "Attendu que le rapport contient trois évaluations différentes: "Attendu que le conseil ne peut se prononcer en connaissance de cause sur le rapport."

"Qu'il soit résolu que le dit rapport soit rejeté."

Le vote se partagea comme suit: Pour: les échevins Vandaele, Dubé, Elie, Denis, Brodeur, Lamarre, Bédard, Desroches, Sansregret, Filion et le maire — 11.

Contre: les échevins O'Connell, Turcotte, Rubenstein, Hushion, Creelman, Jacobs, Carmel et Dixon — 8.

Sur la motion principale, à savoir, sur l'adoption même du rapport, le vote donna le même résultat, mais dans le sens contraire.

LA VILLE SERA RESPONSABLE

L'Association des camionneurs de Montréal a prévenu les autorités municipales qu'elles les tiendra responsables de tout accident et des dommages provenant du mauvais état de la rue des Commissaires. L'échevin O'Connell a saisi le conseil de l'aire en donnant lecture d'une communication des camionneurs.

Ces derniers allèguent en leur faveur les dommages subis à leurs voitures et aux marchandises, du fait du manque total d'entretien de la rue; puis les pertes de temps encourues.

Le conseil a transmis la protestation aux commissaires eux-mêmes.

DIVERS

L'échevin Carmel a fait une interpellation au sujet de l'élargissement proposé du tunnel de la rue Saint-Denis. Les crédits nécessaires ont été appropriés, mais les travaux retardent toujours.

L'échevin Hushion a prié la commission de bien vouloir terminer au plus tôt l'expropriation de la rue Notre-Dame, dans l'ouest; les travaux sont suspendus depuis quelques années, et la propriété perd de la valeur de jour en jour.

## FAITS DIVERS

CADAVRE REPECHÉ DANS LE CANAL

Les ouvriers employés au canal y ont repêché le cadavre d'un individu que la police croit être Fred. Strodeske, de Winnipeg. Ce cadavre a été trouvé au pied de la rue Nazareth. On a enlevé sur lui un certificat de récépissé, attestant que Strodeske était âgé de 35 ans, et demeurait à Winnipeg, une somme de \$125.40, une montre, une chaîne, deux chèques-salaires du Pacifique Canadien, et différents bijoux. Le cadavre est bien conservé et n'indique aucune trace d'actes de violence.

VOL D'ETOFFES.

Entre \$4,000 à \$5,000 d'étoffes ont été volées, chez un marchand-tailleur, Ludger Brunelle, 342 ouest, Notre-Dame, dans la nuit de dimanche à lundi. Les cambriols ont brisé la vitre de la porte de devant et forcé la serrure. Ce n'est qu'hier matin que M. Brunelle s'est aperçu du vol. La police informe.

DEUX TIRE-LAINE SONT ARRETES.

Les deux tire-laine Gauthier et Tremblay avaient des compagnons dans leurs brigandages. On sait que les deux sus-nommés ont comparu hier, pour répondre à l'accusation de trois vols, se montant à la somme de \$425. Les détectives ont mis la main sur deux autres complices, hier soir, dans une salle de billard de la rue Saint-Laurent. Le dossier des prisonniers semble considérable, au moins pour l'un d'eux, qui avait été libéré, en Cour de session, faute de preuves.

INDIVIDU SUSPECT SOUS ARRET.

Les détectives Martin et Pinel ont arrêté, hier soir, un individu d'allures louches, qui errait rues Saint-Dominique, Vitré, Sanguinet et dans le voisinage. Cet individu sera mis en présence d'un russe, son compatriote, qui a été volé, ces jours derniers, rue Saint-Dominique.

LA GORGE COUPEE.

Un nommé Néré Marcotte, 62 ans, 119, boulevard Monk, a été trouvé dans sa chambre, hier matin, la gorge coupée d'une oreille à l'autre. Transporté à l'hôpital Western, on a dû lui faire 17 points de suture. L'état du blessé est grave. D'après les agents, Marcotte se serait lui-même coupé la gorge avec un rasoir.

EST-CE UN SUICIDE ?

David Allardice, 34 ans, domicilié 214, quatrième avenue, Rosemont, a été trouvé mort dans son lit, hier matin, la gorge coupée sur une longueur de trois pouces. La rasoir ramassé près du lit, ferait croire à un suicide.

## COMMISSION SCOLAIRE

## LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

LA COMMISSION DU CENTRE APPROUVE LA REQUETE DES PROFESSEURS AU SUJET D'UN RELEVEMENT DE TRAITEMENT.

La commission scolaire du district centre a siégé, hier après-midi. M. l'abbé Corbeil présidait et les autres membres présents étaient M. l'abbé McShane et les Drs Poissant et Denis. MM. J. A. Langevin, Louis Tremblay et J. A. Boivin, au nom des instituteurs, ont demandé:

"1o Que le salaire annuel des instituteurs, célibataires et mariés, à leur première année d'enseignement, soit de \$700 pour les premiers et de \$1,000 pour les derniers."

"2o Que le salaire maximum soit porté à \$1,800 pour les porteurs de brevet élémentaire, à \$1,900 pour les porteurs de brevet modèle et à \$2,000 pour les porteurs de brevet académique."

"3o Que le salaire minimum et maximum des principaux soit de \$1,800 et \$2,400."

"4o Que le salaire des visiteurs et directeurs-secrétaires soit proportionné à l'importance de leurs fonctions."

"5o Que le salaire des instituteurs suppléants soit porté à \$400 par jour pour les célibataires et à \$500 par jour pour les instituteurs mariés."

"6o Que l'augmentation annuelle du salaire des instituteurs soit portée à \$100 jusqu'à concurrence de..."

"7o Que tous les instituteurs de quinze années d'expérience, quel que soit l'endroit où ils aient enseigné, reçoivent le salaire maximum suivant le degré de leur brevet."

"8o Que tous les instituteurs entrant dans la Commission, ou qui y sont déjà entrés, reçoivent un salaire proportionné à leurs années de service, comme s'ils avaient tous été de l'École Normale académique soient considérés comme ayant une année d'expérience."

Les commissaires ont approuvé la requête.

La Commission du centre se présentera, ce soir, devant le Bureau central, pour demander un crédit de pas moins de \$175,000 qui sera affecté à la construction d'écoles. Il en faut trois de toute nécessité dans le centre, selon le directeur, M. A. G. Miller. Deux pour décongestionner les écoles Frontenac et Cherrier et une pour remplacer l'école Saint-Jacques.

Le Dr Poissant est fortement en faveur d'une école à l'angle des rues Demontigny et Sanguinet. M. l'abbé Corbeil incline plutôt du côté de la paroisse Saint-Anselme. On décide finalement de demander de \$65,000 à \$75,000 pour construire et dans Saint-Anselme et dans Saint-Jacques.

La commission scolaire du district Centre tiendra une assemblée spéciale, vendredi après-midi, à 3 heures, pour étudier le budget.

## BLOUSES NOUVELLES pour PAQUES



1,000 NOUVELLES BLOUSES. VALEUR DE 4.50 POUR... 2.98

JOLIES BLOUSES en crêpe de Chine, crêpe georgette et soie japonaise, grande variété de modèles, derniers styles de collet, genre tailleur, de toilette, brodées à la main et garnies de bonne dentelle. Couleurs: bleu marin, blanc, mais, rose chair, pêche, etc., toutes les grandeurs. Appelez-vous, valeurs jusqu'à 4.50! Mercredi... Au premier.

## PARAPLUIES

PARAPLUIES pour dames, grandeur de 23 pouces, monture paragon, très bonne couverture, jolis manches assorties. Rég. 2.00. Spécial... 1.59

PARAPLUIES pour dames, grandeur de 23 pouces, monture paragon, couverture taffetas, bordure ruban, manche long avec gland de soie. Au rez-de-chaussée. 3.00

## AU COMPTOIR DES GANTS

GANTS de chamoulette, légers, pour dames, en blanc, gris et jaune pâle. Pointures 5 1/2 à 6 1/2. Spécial... 39

GANTS de soie, seconds, pour dames, en blanc et noir seulement. Spécial... 69

GANTS de coton fin ouaté, très pesants, pour dames, en gris, noir et blanc, deux boutons-pression. Pointures 6 à 8. Rég. .75. Spécial... 39

Au rez-de-chaussée.

## Au rayon des articles pour hommes

FAUX-COLS en soie de couleurs unies, champagne, bleu et mauve, grand de nouveauté pour le printemps. Pointures 12 à 16 1-2. Régulier .50, 2.25 pour... Au rez-de-chaussée.



## AU COMPTOIR DES BAS

BAS de soie artificielle, pour dames, en brun foncé, rose pâle, bleu pâle, beige, noir et blanc. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... 49

BAS de cachemire, pure laine, à côtes fines et larges, genoux doubles, pour dames et enfants, en noir seulement. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... 75

BAS de fil de Lille, fini soie, marque Mercury, pour dames, couleurs: brun foncé, tan, mastic, bleu royal, beige, noir et blanc. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... 75

BAS de coton, pour dames, en noir et blanc seulement. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... 29

Au rez-de-chaussée.

## TRES SPECIAL

COTON BENGAL, fabrication canadienne, 40 pouces de largeur, bonne qualité. Valeur aujourd'hui .40 la verge, pour Pas de commandes par poste ou téléphone. 22 1/2

Au rez-de-chaussée.

## Trois AUBAINES MERVEILLEUSE

DE 9 A 10 H. A.M.

9 seulement TABLES A RALLONGE, dessus de 45 pouces, en chêne solide scié sur le quart. Fini chêne doré ou fumé. Valeur régulière de 34.50 pour... 24.85

CHAIRES DE SALLE A MANGER, en chêne solide, siège rembourré en cuir véritable, fini chêne doré ou fumé. Notre 26.85

25 MATELAS DE FEUTRE. Val. de 14.50 pour 11.85

NOUS ACCORDONS avec plaisir des conditions de PAIEMENT FACILES sur les MEUBLES. Moyennant un LEGER DEPOT les meubles ACHETES MAINTENANT seront emmagasinés et assurés GRATIS jusqu'à demande.

## Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.

J. B. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Général.

PAQUES

Etoiles et écharpes tout à fait nouvelles et extrêmement distinguées

Des centaines de modèles différents, faits de fourrures les plus en vogue pour le printemps et l'été.

Prix modérés

Chas. Desjardins & Co. Limitée

130 ST-DENIS